

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA)
COMMUNE DE DAKAR
REPUBLIQUE DU SENEGAL

**RAPPORT
DE
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
SUR
LE PROJET DE REHABILITATION
DU
MARCHE DE GUEULE TAPEE
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

MAI 1992

ISHIMOTO ARCHITECTURAL & ENGINEERING FIRM, INC.

GRS
92-067

RAPPORT DE L'ETUDE DU PLAN DE BASE SUR LE PROJET DE REHABILITATION
DU MARCHE DE GUEULE TAPEE EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

Mai 1992

JICA

56
75
85

JICA LIBRARY



1097960 (7)

23758

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA)
COMMUNE DE DAKAR
REPUBLIQUE DU SENEGAL

**RAPPORT
DE
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
SUR
LE PROJET DE REHABILITATION
DU
MARCHE DE GUEULE TAPEE
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

MAI 1992

ISHIMOTO ARCHITECTURAL & ENGINEERING FIRM, INC.

国際協力事業団

23758

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Sénégal, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du plan de base concernant le Projet de réhabilitation du marché de Gueule Tapée et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

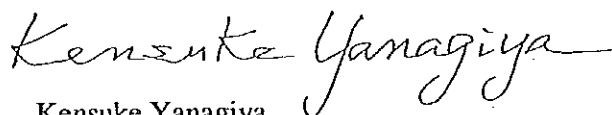
La JICA a envoyé au Sénégal du 30 novembre au 19 décembre 1991 une mission composée des membres de l'Ingénieur-Conseil, Ishimoto Architectural & Engineering Firm Inc. et dirigée par M. Satoshi Machida, Directeur Adjoint de la Division II de l'Etude du Plan de Base, Département d'Etudes pour la Coopération Financière Non-Remboursable, JICA.

La mission a échangé ses vues avec les autorités concernées du Gouvernement du Sénégal, et effectué les études sur le site. Dès le retour de cette mission au Japon, l'étude a été approfondie. Afin de discuter le contenu du rapport provisoire, une autre mission a été envoyée au Sénégal, et par la suite, le présent rapport a été rédigé.

Je souhaite que ce rapport contribue à la promotion du Projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République du Sénégal pour leur coopération aux missions.

mai 1992



Kensuke Yanagiya

Président

Agence Japonaise de Coopération
Internationale

A l'attention de Monsieur Kensuke Yanagiya,
Président
Agence Japonaise de Coopération Internationale
Tokyo, Japon

Objet: Lettre de transmission

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous soumettre ci-joint le rapport de l'étude du plan de base pour le
Projet de Réhabilitation du Marché de Gueule Tapée en République du Sénégal.

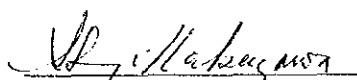
Cette étude a été mise en œuvre par notre société, Ishimoto Architectural & Engineering Firm,
Inc, pendant six mois allant du 21 novembre 1991 au 29 mai 1992, en conformité avec le
Contrat conclu avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale. Pour l'étude, nous
avons pris en considération la situation actuelle de la République du Sénégal et avons fait tous
nos efforts pour élaborer le projet le mieux adapté au titre de la Coopération Financière Non-
Remboursable du Gouvernement du Japon.

Nous souhaitons saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude à votre Agence et
au Ministère des Affaires Etrangères. Nous souhaitons également exprimer notre profonde
gratitude à la Commune de Dakar, au Bureau de la JICA au Sénégal et à l'Ambassade du
Japon au Sénégal pour l'étroite collaboration et l'assistance qu'ils nous ont assurées durant
nos recherches et études au Sénégal.

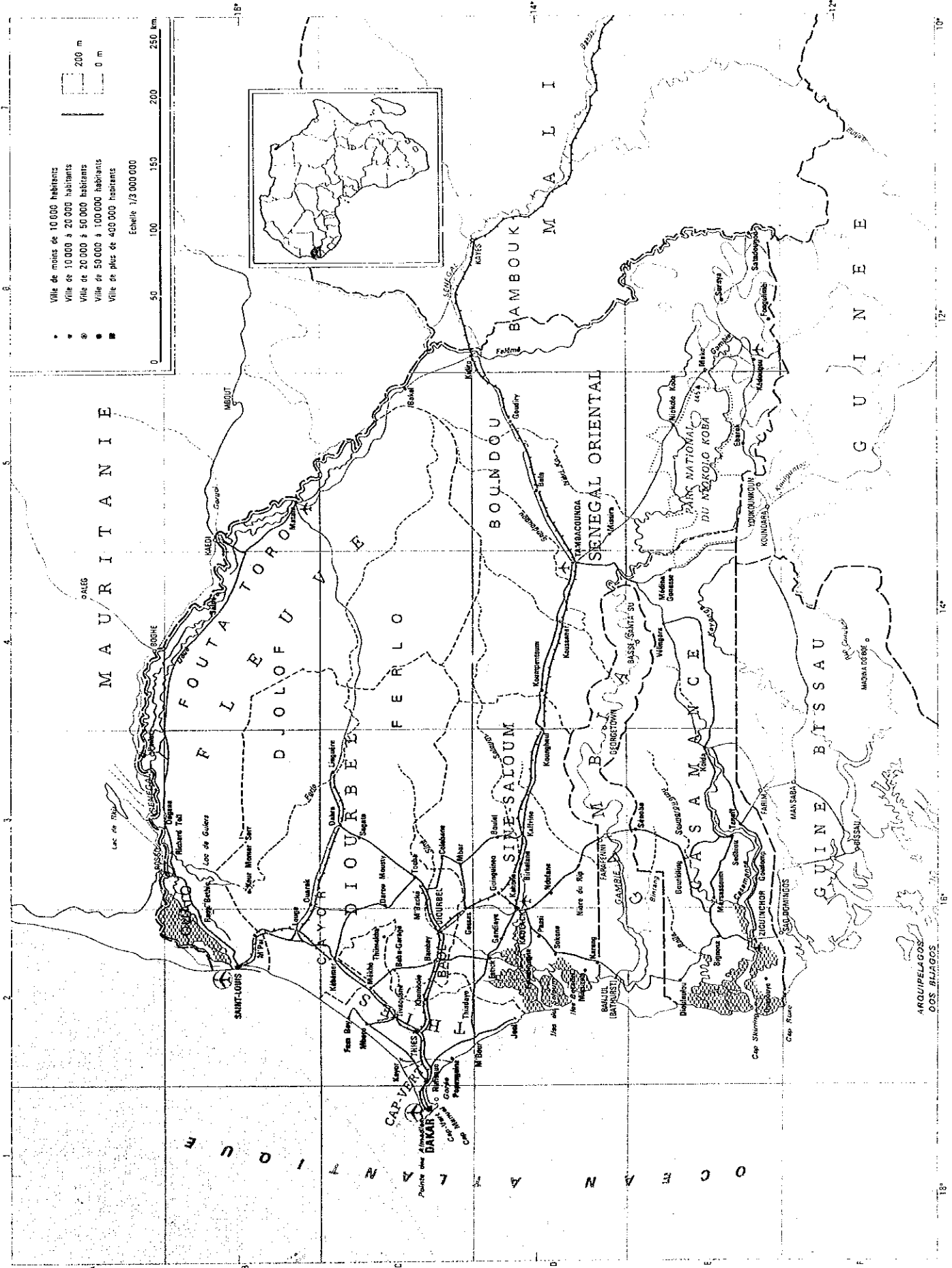
Enfin, nous souhaitons que ce rapport contribue à la promotion du Projet, et en vous
remerciant encore une fois de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le
Président, l'expression de notre haute considération.

mai 1992

Ishimoto Architectural & Engineering Firm, Inc.

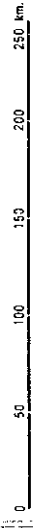


Shinji Nakazawa
Chef des consultants pour l'étude du plan de base
du Projet de Réhabilitation du Marché du Gueule Tapée
en République du Sénégal



- Ville de moins de 10 000 habitants
- Ville de 10 000 à 20 000 habitants
- ◐ Ville de 20 000 à 50 000 habitants
- ◑ Ville de 50 000 à 100 000 habitants
- ◒ Ville de plus de 100 000 habitants

Echelle 1/3 000 000



MAURITANIE

DALEG

FOUTA DJALLON

FERLO

BAMBOUK

SENEGAL ORIENTAL

GUINEE

GUINEE-BISSAU

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

SAINT-LOUIS

DIOURBEL

FERLO

BAMBOUK

SENEGAL ORIENTAL

GUINEE

GUINEE-BISSAU

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

BAJUL

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

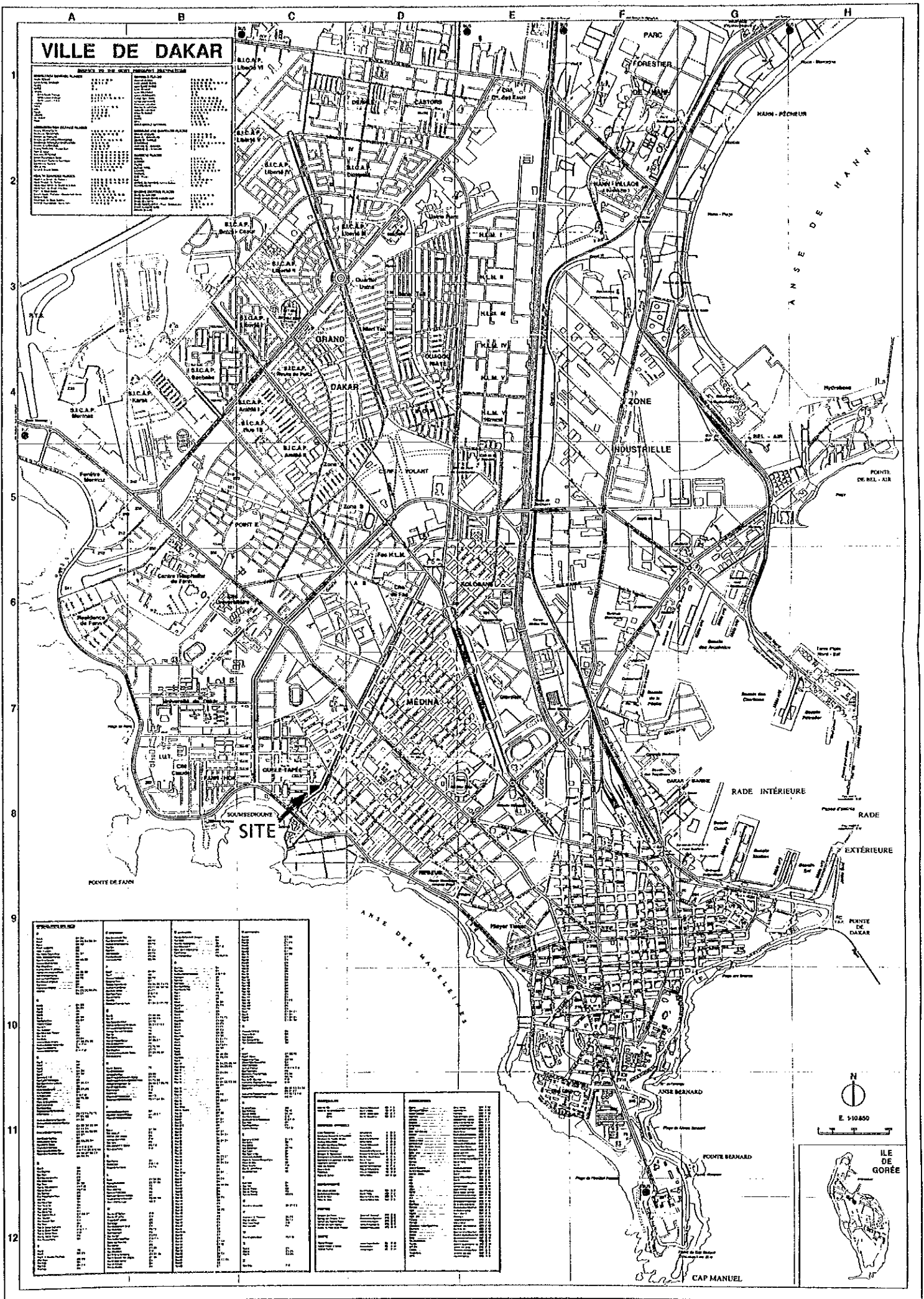
GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE

GUINEE



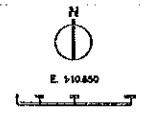
VILLE DE DAKAR

LEGÈNDE

1. Routes Nationales	2. Routes Locales	3. Routes de Service	4. Routes de Traversée
5. Routes de Bypass	6. Routes de Contournement	7. Routes de Liaison	8. Routes de Circulation
9. Routes de Service	10. Routes de Traversée	11. Routes de Liaison	12. Routes de Circulation

1. Routes Nationales	2. Routes Locales	3. Routes de Service	4. Routes de Traversée
5. Routes de Bypass	6. Routes de Contournement	7. Routes de Liaison	8. Routes de Circulation
9. Routes de Service	10. Routes de Traversée	11. Routes de Liaison	12. Routes de Circulation

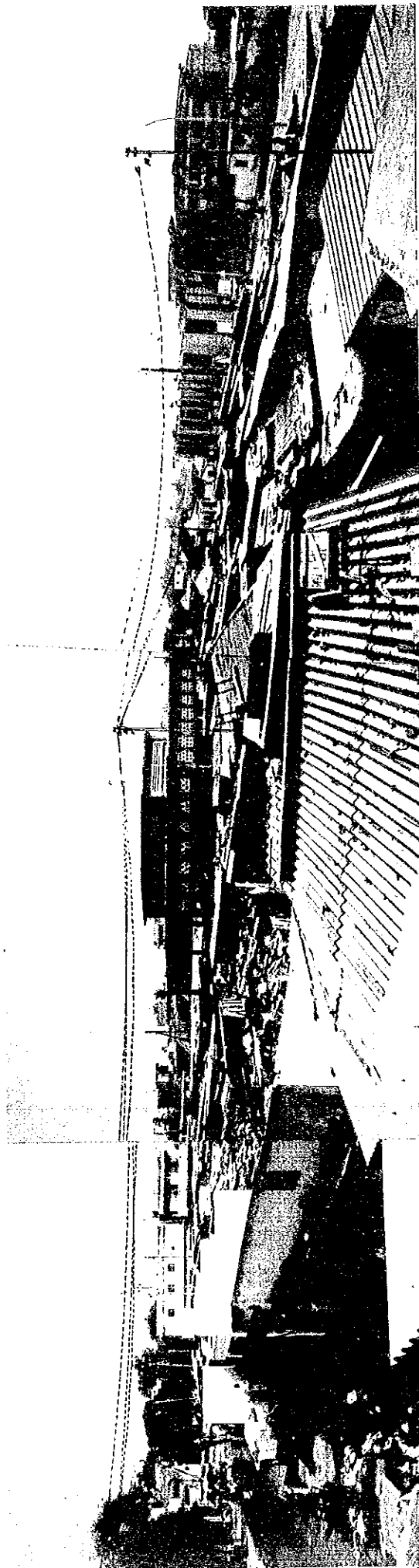
1. Routes Nationales	2. Routes Locales	3. Routes de Service	4. Routes de Traversée
5. Routes de Bypass	6. Routes de Contournement	7. Routes de Liaison	8. Routes de Circulation
9. Routes de Service	10. Routes de Traversée	11. Routes de Liaison	12. Routes de Circulation



Dernières photos du site
(situation actuelle du Marché de Gueule Tapée)



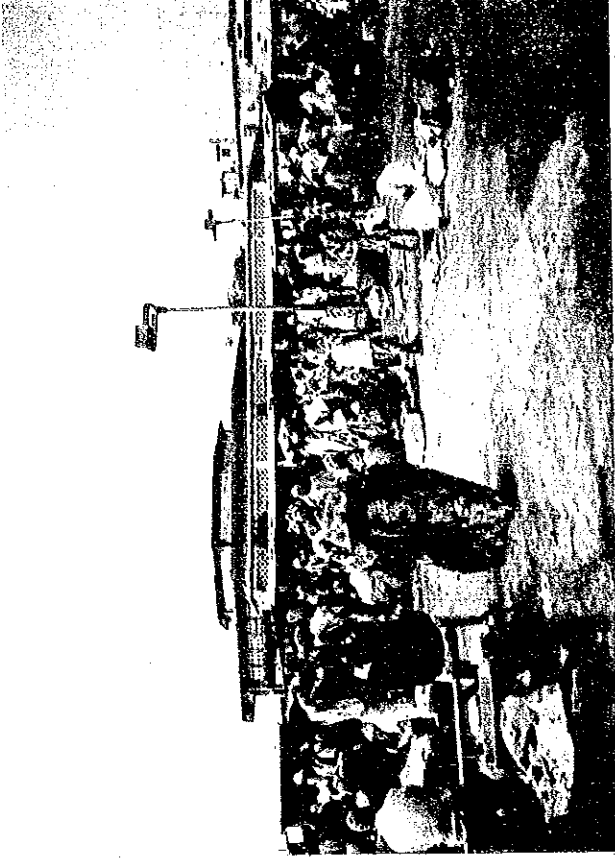
Espace libre côté est du site (site prévu pour la construction) vu de la Rue 55. Edicule à gauche.



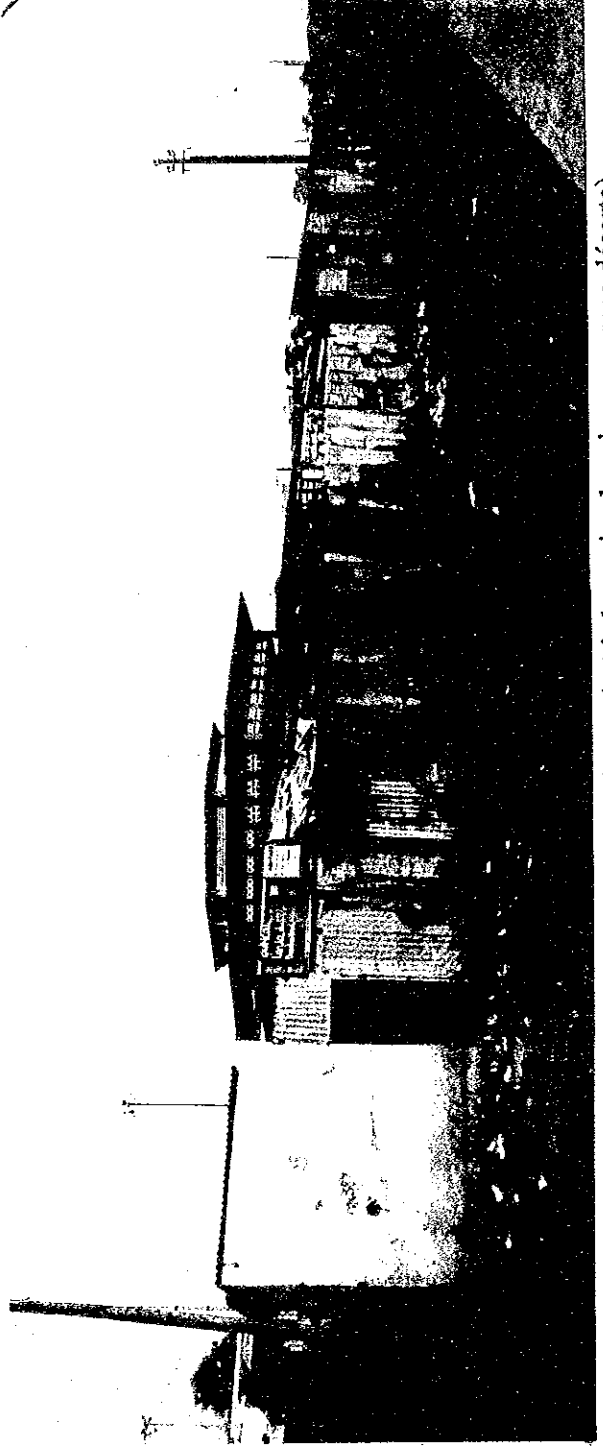
Hall central (hexagonal) vu du toit de la chambre froide. (Rue 60 à gauche et Bd. de Gueule Tapée à droite)



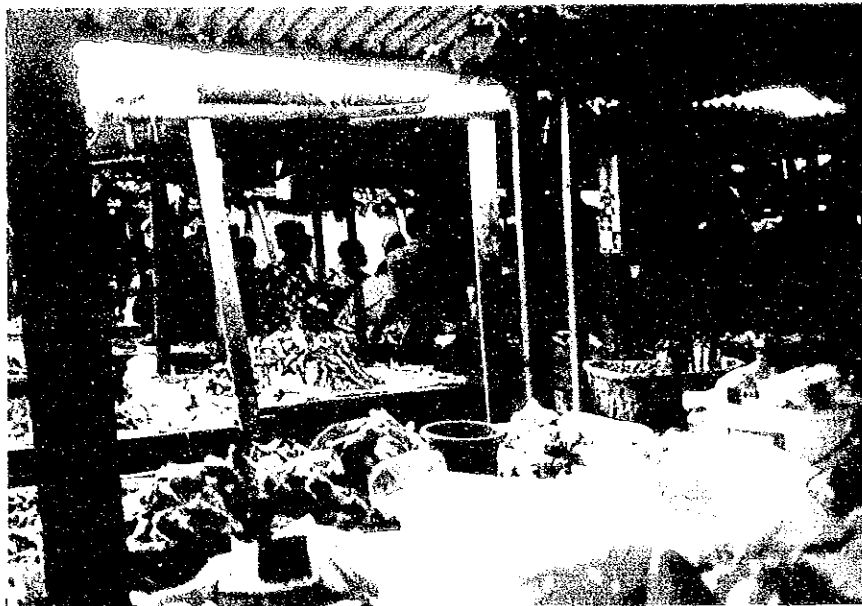
Intérieur du hall central



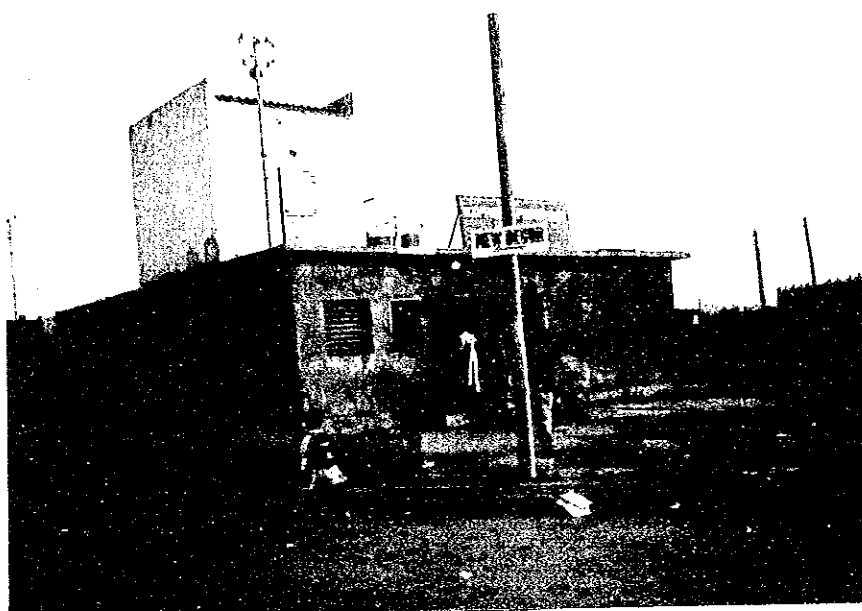
Espace libre côté est de la Rue 55. Hall central et magasins voisins.



Cantines (barabques) sur le Bd. de Gueule Tapée (tôt le matin, dans la rue encore déserte).



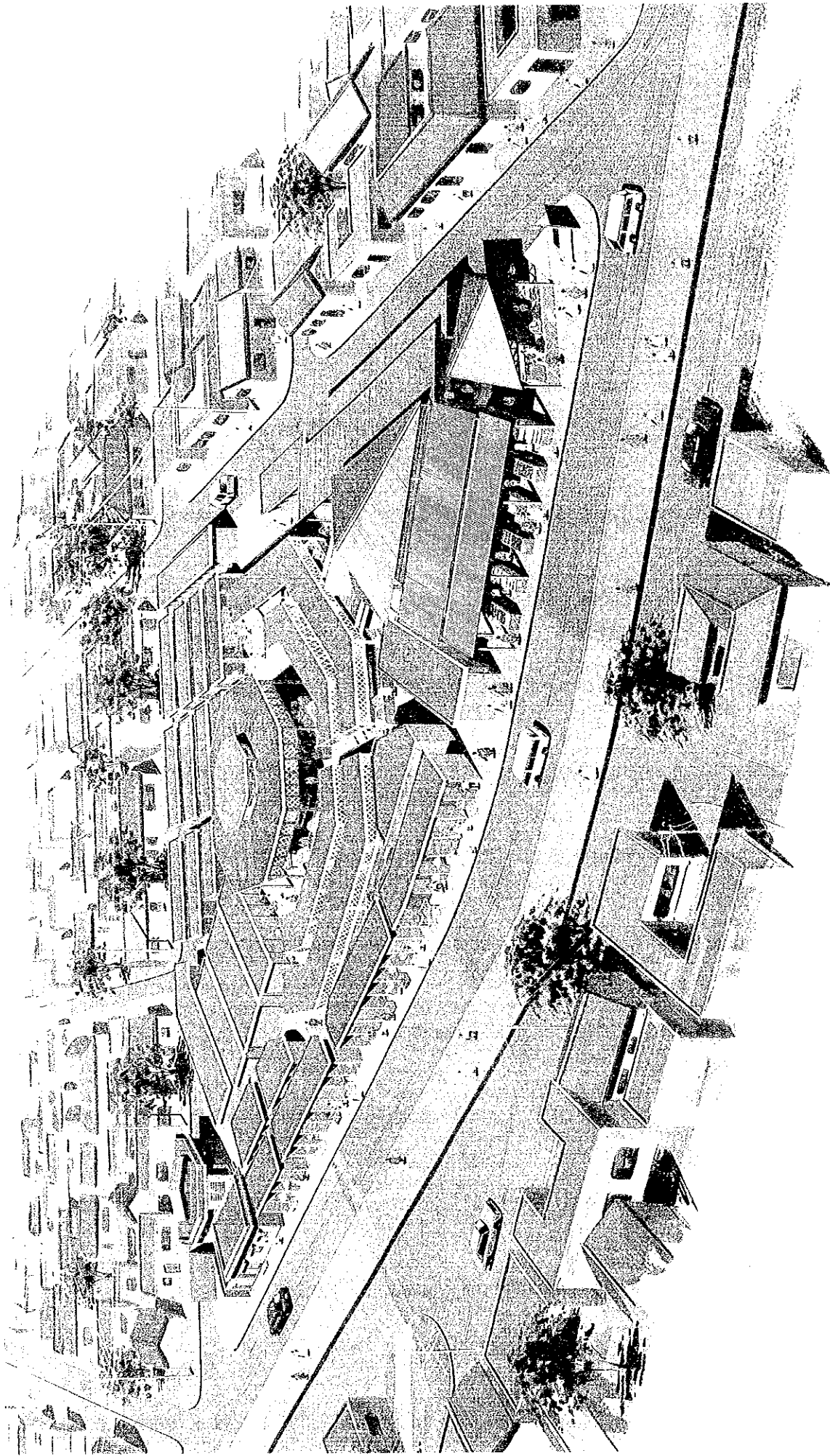
Intérieur des cantines (baraques)



Chambre froide



Récupération des ordures par camion de la SIAS



RESUME

RESUME

D'après le recensement effectué en 1988, la population de la République du Sénégal est de 6.892.720 habitants avec un taux d'accroissement annuel de 2,7%. La densité est de 35 habitants au km² en moyenne. Cependant, la concentration de la population vers la région métropolitaine se manifeste d'année en année. La population de la ville de Dakar qui représentait 14% du total du Sénégal en 1960, représentait 21,6% en 1988, soit une densité de 2.710 habitants au km². Cela a entraîné une demande accrue de différents articles de première nécessité, notamment les produits alimentaires frais. La distribution commerciale a montré une progression annuelle très forte, et c'est à cause de ce développement commercial, découlant d'un excès de concentration urbaine de la population, que la plupart des marchés publics de détail de Dakar ont connu de nombreux problèmes sociaux: superficie de vente relativement étroite, dégradation des conditions d'hygiène due à l'insuffisance des installations d'égout et de traitement des ordures, encombrement de la circulation dû aux entrées et sorties de consommateurs et de marchandises sur des passages intérieurs étroits, sécurité problématique, etc.

Tout comme la plupart des autres marchés publics, le marché de Gueule Tapée a les mêmes problèmes. Placé dans un vieux quartier résidentiel, ce marché se situe au Sud de la ville de Dakar, près du port de pêche de Soumbédioune. Ouvert en 1945 comme marché de détail polyvalent, ce marché a depuis lors joué un rôle important dans la fourniture des produits alimentaires aux habitants voisins du lieu. Depuis l'indépendance en 1960, on lui avait ajouté une autre fonction, celle de seul marché de gros de poissons frais de la ville. Or, outre l'insuffisance des installations ressentie dès le début, les problèmes mentionnés ci-dessus s'étaient amplifiés et avaient pris des dimensions alarmantes face à la demande accrue de poissons. Le marché se trouvait ainsi dans l'impossibilité de jouer son rôle particulier de marché de gros de poissons.

Face à une telle situation, le Gouvernement de la République du Sénégal avait formulé une requête au Gouvernement du Japon en 1989 pour réaliser le "Projet de construction d'un marché central de poissons à Dakar", qui avait alors été mis en oeuvre dans le cadre de la Coopération Financière Non-Remboursable du Gouvernement du Japon. La réalisation de ce projet s'était conclue par le déplacement en banlieue du secteur de gros des poissons du marché de Gueule Tapée. Cependant, le niveau d'hygiène du marché laisse toujours à désirer et ses installations sont restées telles quelles depuis son ouverture en 1945. De ce fait, bien qu'étant aéré par le transfert de son secteur de gros des poissons après la

réalisation dudit projet, le marché de Gueule Tapée ne peut pas fonctionner de façon satisfaisante comme marché de détail.

Dans ces circonstances, le Gouvernement de la République du Sénégal a élaboré un autre projet d'amélioration de ce marché et formulé une nouvelle requête au Gouvernement du Japon pour l'obtention d'une nouvelle coopération financière non-remboursable. Il s'agit du "Projet de réhabilitation du marché de Gueule Tapée" que le Gouvernement de la République du Sénégal a lancé, afin que ce marché puisse fonctionner comme marché de détail polyvalent avec une distribution de produits de la mer.

En réponse à cette requête, le Gouvernement du Japon a décidé de faire procéder à une étude préliminaire par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Celle-ci a alors envoyé au Sénégal du 10 au 26 août 1991 une Mission, afin de mener sur place des consultations avec les autorités compétentes du Gouvernement de la République du Sénégal et les interlocuteurs responsables de la Commune de Dakar pour cerner et confirmer la pertinence du Projet et sa signification effective ainsi que l'étendue de la coopération. Une autre Mission a été ensuite envoyée au Sénégal au titre de l'Etude du Plan de Base, du 30 novembre au 19 décembre 1991.

La Mission a poursuivi sur place des délibérations avec les autorités compétentes sénégalaises et, dès son retour au Japon, elle a analysé les résultats obtenus pour concevoir un plan de base le mieux adapté aux exigences réelles du Projet. Enfin la Mission a fait rassembler tous ces travaux d'étude dans un projet de rapport final relatif à l'Etude du Plan de Base. La JICA a envoyé de nouveau une troisième Mission au Sénégal du 23 mars au 3 avril 1992 pour des explications et des discussions sur le contenu du rapport.

La Commune de Dakar dispose actuellement d'environ 30 marchés publics, administrés par la Division des Halles et Marchés de la Direction de l'Administration Générale et des Finances, Commune de Dakar. Ces marchés étant étroits, insalubres et vétustes, la Commune effectue les travaux de réparation des marchés de façon progressive, en visant à augmenter et stabiliser les recettes communales provenant des marchés, à contrôler de façon exhaustive les mesures d'hygiène pour les produits alimentaires et à assurer des revenus stables aux détaillants du marché. Bref, l'objectif de ces opérations est d'entamer une exploitation moderne des marchés dakarois.

Le Projet de réhabilitation du marché de Gueule Tapée avait été conçu initialement en ce sens, de façon à ce que pour l'ensemble des installations actuelles, une partie de l'ouvrage

de construction en béton armé soit réparée, et les points de vente actuels, constitués essentiellement par les baraques, soient totalement enlevés pour y installer de nouveaux points de vente appelés cantines. Toutefois, à l'issue de l'Etude Préliminaire, il a été convenu que la partie sénégalaise serait chargée de la réhabilitation des parcelles où les points de vente fournissent actuellement leurs services et la partie japonaise, des parcelles actuellement ouvertes représentant un espace libre, le déplacement des points de vente en service pouvant produire certains problèmes difficiles, relatifs à la compensation en particulier.

Ainsi, les discussions se sont développées entre les deux parties sur la base du plan de réhabilitation globale du marché, proposé par la partie sénégalaise, pour arrêter définitivement la taille et l'aspect de chaque élément constitutif de l'ensemble des installations requises, et également pour déterminer les limites respectives des travaux à effectuer par chaque partie. Voici la taille et l'aspect de chaque élément et la répartition des travaux :

Bâtiments:

(1) Hangar (y compris le poste de lavage)

Ouvrage à construire nouvellement	: 1.105 m ² ,	dont 748 m ² à réaliser par
Ouvrage existant à réparer	: 593 m ²	la partie japonaise

dont, Etals de vente:

Longueur totale	: 497 m,	dont 181 m à réaliser par
Pour les cantines	:	la partie japonaise
		60 m ²

(2) Cantines

Nombre total	: 340
Superficie totale	: 1.472 m ²

(3) Chambre de conservation (pour poissons, viandes et légumes)

Nombre total	: 1	1 à réaliser par la
		partie japonaise

Superficie totale : 85 m² 85 m²

(4) Edicule

Nombre total : 2 dont 1 à réaliser par la partie japonaise
Superficie totale : 76 m² x 2 76 m²

(5) Bloc administratif (comprenant un poste de transformation)

Nombre total : 1 1 à réaliser par la partie japonaise
Superficie totale : 78 m² 78 m²

(6) Autres

Passages intérieurs, caniveaux d'évacuation des eaux, aire de déchargement, réservoir d'eau, aire de décharge publique (chaque partie est responsable de la réalisation des passages intérieurs et des caniveaux d'évacuation des eaux selon les parcelles concernées. Le réservoir et la décharge publique seront réalisés à la charge de la partie japonaise).

Le Marché de Gueule Tapée, site prévu pour la construction, se trouve dans le quartier du même nom et il donne sur le Boulevard appelé aussi Gueule Tapée. La zone occupée par le Marché de Gueule Tapée est bordée actuellement par une route sur trois de ses côtés et a une superficie d'environ 6.500 m². Dans cette zone il incombe à la partie japonaise de réaliser les travaux sur les parcelles qui ne présentent pas d'obstacle, en particulier aux points de vente existants. La superficie de ces parcelles est de l'ordre de 1.500 m². Les abords du Marché de Gueule Tapée ont déjà été aménagés et de ce fait il ne se pose pas de problème sur le plan de l'infrastructure urbaine telle que l'alimentation en eau, l'évacuation des eaux, l'électricité, le téléphone, etc.

Les installations à réaliser dans le cadre du présent Projet le seront toutes dans l'enceinte du marché actuel. C'est dire que l'exploitation et la gestion des nouvelles installations seront effectuées comme d'habitude. Par ailleurs, la construction d'un nouvel ouvrage n'occasionnera pratiquement pas de frais d'entretien et de réparation. Quant aux frais d'exploitation pour la Chambre de froide, ils seront couverts par les bénéficiaires au titre

des frais d'utilisation. De ce fait, on prévoit une seule augmentation des frais d'exploitation et de gestion, celle des frais de services généraux tels que l'électricité, l'eau, etc. Il est à noter que ces frais concernent l'éclairage public et que les frais de consommation individuelle d'électricité seront couverts par les détaillants, sauf pour la chambre froide. Une fois réalisé le présent Projet, comme on peut espérer une plus value des impôts annuelle d'environ 19.000.000 FCFA, tandis que l'augmentation des charges d'exploitation (électricité, eau) est estimée à environ 6.300.000 FCFA/an, il ne se posera pas de problème financier en ce qui concerne l'exploitation et la gestion du marché en question.

Le Maître de l'Ouvrage, ou Opérateur public, du présent Projet est la Commune de Dakar (sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur). On estime les frais totaux nécessaires au présent Projet à la charge de la partie sénégalaise à 1 million 216 mille FCFA (non compris le montant des travaux que la partie sénégalaise effectuera selon son plan de réhabilitation globale). Et le délai prévu après la signature de l'Echange de Notes(E/N) entre les deux gouvernements est de 4 mois pour l'ensemble des travaux d'étude destinés à l'exécution du Projet et de 9,5 mois pour l'exécution des travaux de construction.

Le présent Projet contribuera à:

- Améliorer les conditions d'hygiène dans le marché pour permettre de fournir des produits alimentaires très frais
- Moderniser le réseau de distribution des marchandises
- Améliorer la situation des recettes communales avec une augmentation possible des recettes fiscales affectables à la réhabilitation d'autres marchés, aux établissements publics tels que les écoles, etc.

On peut attendre de la mise en oeuvre du présent Projet les effets mentionnés ci-dessus. En outre le présent Projet apportera une contribution directe à l'amélioration du niveau de vie des habitants et si la réalisation du Projet réussit à amorcer la mise en oeuvre d'un projet de réaménagement global de l'ensemble du marché de Gueule Tapée, voire des autres marchés publics dakarois, le présent Projet aura alors une plus grande efficacité.

AVANT-PROPOS	
LETTRE DE TRANSMISSION	
CARTES	
DERNIERES PHOTOS DU SITE	
VUE A VOL D'OISEAU	
RESUME	

Table des Matières

CHAPITRE I	INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE II	CONTEXTE DU PROJET.....	3
2-1	Profil de la République du Sénégal	3
2-1-1	Géographie générale.....	3
2-1-2	Situation socio-économique	5
2-2	Plans en rapport avec le Projet	8
2-2-1	Plans nationaux	8
2-2-2	Plan de développement économique et social de la Commune de Dakar en ce qui concerne le secteur tertiaire.....	12
2-3	Situation actuelle du commerce	13
2-3-1	Infrastructures commerciales à Dakar	13
2-3-2	Situation actuelle des marchés de la ville de Dakar	15
2-3-3	Expéditeurs de marchandises pour le Marché de Gueule Tapée.....	20
2-4	Historique et contenu de la requête.....	20
CHAPITRE III	CONTENU DU PROJET.....	22
3-1	Objectifs	22
3-2	Examen de la requête	22
3-2-1	Pertinence et nécessité du Projet	22
3-2-2	Plans d'exécution et de gestion	23
3-2-3	Projets similaires et relation avec les plans relatifs à l'aide extérieure	25
3-2-4	Installations et équipements demandés.....	28
3-2-5	Nécessité de la coopération technique.....	32

3-2-6	Principe de base pour la mise en oeuvre de la coopération.....	32
3-3	Grandes lignes du Projet	32
3-3-1	Organisme d'exécution et système.d'exploitation	32
3-3-2	Plan d'exécution du Projet	37
3-3-3	Situation générale du site du Projet	41
3-3-4	Description sommaire des installations.....	44
3-3-5	Plan d'entretien et de gestion.....	44
CHAPITRE IV	PLAN DE BASE.....	46
4-1	Orientations du Plan	46
4-2	Détermination des conditions d'études	47
4-2-1	Codes, règlements et normes applicables.....	47
4-2-2	Détermination de la taille de l'Ouvrage.....	47
4-3	Plan de base.....	52
4-3-1	Plan de disposition	52
4-3-2	Plan de construction.....	53
4-3-3	Plans de base.....	67
4-4	Plan d'exécution	74
4-4-1	Orientation d'exécution	74
4-4-2	Situation de la construction locale et points à retenir pour l'exécution.....	74
4-4-3	Plan de contrôle de l'exécution	76
4-4-4	Plan de fourniture des matériaux et des équipements.....	79
4-4-5	Calendrier d'exécution	80
4-4-6	Evaluation approximative des frais de l'oeuvre.....	81
CHAPITRE V	EFFETS DU PROJET ET CONCLUSION	84
DOCUMENTS ANNEXES	87
1	Liste des intéressés	87
2	Composition de la mission d'étude	89
3	Calendrier de l'étude.....	90
4	Procès-verbal	94
5	Liste des documents recueillis	102

CHAPITRE I INTRODUCTION

CHAPITRE I INTRODUCTION

Le Marché de Gueule Tapée se situe au Sud de la ville de Dakar en République du Sénégal. Ouvert en 1945 comme marché de détail polyvalent, ce marché a joué un rôle important dans la fourniture des produits alimentaires aux habitants riverains du marché. Depuis l'indépendance en 1960, tous les poissonniers exerçant leur activité commerciale dans les autres marchés de la ville de Dakar furent obligés de se regrouper dans celui-ci. Ce qui avait ajouté depuis lors à ce marché une autre fonction: celle d'unique marché de gros de poissons frais.

Dès le début, les installations de ce lieu public étaient insuffisantes pour permettre au marché de se lancer de façon satisfaisante dans les activités demandées. L'émigration importante de la population rurale vers Dakar à raison de 30.000 personnes environ par an, avait causé une demande accrue de produits alimentaires. Un marché en plein air, fait de baraques non contrôlées s'est alors créé spontanément à côté du Marché, comme dans la plupart des autres marchés publics. Il était inévitable que cette situation engendrât des problèmes sociaux à commencer par la dégradation des conditions d'hygiène et les encombrements de circulation. En outre, il était devenu de plus en plus difficile de répondre à la demande accrue de poisson. Enfin, ces facteurs constituaient ensemble un obstacle à la poursuite de la propre activité du marché de gros que l'on attendait au début. Dans cet état de fait, le Gouvernement de la République du Sénégal avait élaboré un projet de construction d'un marché central de poissons à Dakar pour fournir des poissons frais à toute la région métropolitaine avec toutes les conditions d'hygiène requises et avait formulé une requête officielle au Gouvernement du Japon pour réaliser ce projet. Celui-ci avait alors été mis en oeuvre en 1989 dans le cadre de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon. C'est ainsi que le secteur marché de gros des poissons avait été déplacé en banlieue, et que le Marché de Gueule Tapée avait pu regagner sa fonction initiale comme marché de détail polyvalent. Mais le Marché de Gueule Tapée n'a pas pour autant été débarrassé de ses mauvaises conditions d'hygiène. Par ailleurs, ses installations sont restées telles quelles depuis son ouverture en 1945. Face à la demande actuelle qui a, bien sûr, augmenté, le marché ne peut plus jouer son rôle de marché de détail.

Dans ces conditions, le Gouvernement de la République du Sénégal en est arrivé à formuler en 1989 une autre requête au Gouvernement du Japon pour obtenir une coopération financière non-remboursable pour la réhabilitation des installations du Marché de Gueule Tapée, à savoir, la construction des étals, le pavage de l'enceinte du Marché,

l'aménagement du réseau d'alimentation et d'évacuation des eaux, l'éclairage, etc, pour que le marché puisse fonctionner comme marché de détail polyvalent avec la vente des produits de la mer.

En réponse à cette requête, le Gouvernement du Japon a décidé de faire procéder à une étude préliminaire par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), qui a alors envoyé au Sénégal, du 10 au 26 août 1991, une Mission dirigée par M. Shyoji OTAKE, Service de la Coopération Financière Non-Remboursable du Bureau de Coopération Economique au Ministère des Affaires Etrangères, qui a mené sur place des consultations avec les interlocuteurs compétents du Gouvernement de la République du Sénégal et de la Commune de Dakar pour cerner et confirmer l'étendue de la coopération japonaise, la pertinence et la signification du Projet, etc. La JICA a ensuite décidé de passer à l'Etude du Plan de Base et d'envoyer au Sénégal du 30 novembre au 19 décembre 1991 une autre Mission dirigée par M. Satoshi MACHIDA, Directeur adjoint de la Division II de l'Etude du Plan de Base, Département d'Etudes pour la Coopération Financière Non-Remboursable.

La Mission a procédé à l'étude du site prévu pour la construction, mais aussi de la situation actuelle de la distribution commerciale, des plans nationaux, des plans similaires au présent Projet, des plans relatifs au soutien de la distribution commerciale, etc. Parallèlement à ces opérations, la Mission a discuté du Projet avec les interlocuteurs responsables de la Commune de Dakar, Opérateur Public du Projet.

La Mission, dès son retour du Sénégal, a poursuivi ses travaux d'étude en analysant les documents recueillis et le contenu des discussions, afin de justifier la nécessité et la pertinence du présent Projet et d'établir un projet du Plan de Base des installations, d'une taille et d'une nature les mieux adaptées. La JICA a résumé tous ces résultats dans un projet de rapport final et a envoyé au Sénégal, du 23 mars au 3 avril 1992, une nouvelle Mission pour donner des explications et discuter sur place avec les personnes intéressées du Sénégal.

Partant des résultats de l'ensemble des études, le présent compte rendu récapitule le contexte du Projet, la justification de la nécessité et la pertinence du Projet, le plan de base, l'évaluation des effets du Projet, etc.

Le Procès-Verbal des Discussions, la composition de la Mission d'Etude, son programme de visite du site, la liste des intéressés visités figurent en Annexe du présent Rapport.

CHAPITRE II CONTEXTE DU PROJET

CHAPITRE II CONTEXTE DU PROJET

2-1 Profil de la République du Sénégal

2-1-1 Géographie générale

La République du Sénégal est située entre les parallèles 12° et 16° de latitude Nord et les méridiens 11° et 17° de longitude ouest, et a une superficie de 196.722 km² (soit environ 0,5 fois celle du Japon). Elle se trouve ainsi à l'extrême ouest du continent africain et est limitée à l'ouest par l'océan Atlantique, au nord par la Mauritanie avec le fleuve Sénégal, à l'est par le Mali et au sud par la Guinée Bissau et la République de Guinée. Sur la vallée du fleuve Gambie s'étend la Gambie qui s'enfonce géographiquement dans le Sénégal, isolant ainsi la région de Casamance du Sénégal nord. Le Sud-Est du Sénégal est accidenté partiellement par des plateaux, mais presque tout l'ensemble du pays est plat et peu élevé, 100m d'altitude au plus, et se compose de vastes savanes. Quatre cours d'eau: Sénégal, Saloum, Gambie, Casamance, traversent le pays de l'est vers l'ouest en terrain bas. Au cours de la saison des pluies, ces fleuves débordent fréquemment.

Quant au climat, on distingue deux saisons: la saison des pluies (juin à octobre) et la saison sèche (novembre à mai). Pendant la saison des pluies, la mousson humide soufflant vers le désert du Sahara apporte des précipitations sur tout le pays. Les températures s'élèvent à plus de 30°C et l'humidité relative est d'environ 90% en moyenne; il fait chaud et humide tout au long de cette saison. En revanche, pendant la saison sèche, l'alizé refroidi par le courant froid des Canaries se dirige de l'est vers le nord. Sur le littoral, la température maximum dépassant rarement 30°C et la température minimum étant de 15 °C, le climat est supportable, mais à l'intérieur, la température est toujours élevée sous l'effet du vent très chaud et sec provenant du Sahara, appelé harmattan. A Dakar, la capitale du pays, la saison des pluies commence à partir du mois de juin. La température va en augmentant vers août et les températures les plus élevées sont enregistrées pendant les trois mois d'août , septembre et octobre. D'autre part, la saison sèche n'apporte aucune pluie et janvier et février sont les mois les plus froids. En mars, avril et mai, le ciel est couvert de temps en temps par le sable du Sahara transporté par l'alizé du nord-ouest.

Les Sénégalais se partagent en de nombreux groupes ethniques dont notamment, les Ouolofs (occupant près de 50% de la population totale), les Sérènes, les Peuls, les Diolas, les Toucouleurs et les Malinkés. La population du Sénégal est aussi constituée d'étrangers dont le nombre est limité, à savoir des Français, des Syriens ou des Libanais,

qui habitent normalement à Dakar. La langue officielle est le français, mais l'ouolof est aussi populaire comme langage commun. 85% des Sénégalais sont musulmans, 5% chrétiens; l'animisme représenté par 10% demeure vivace.

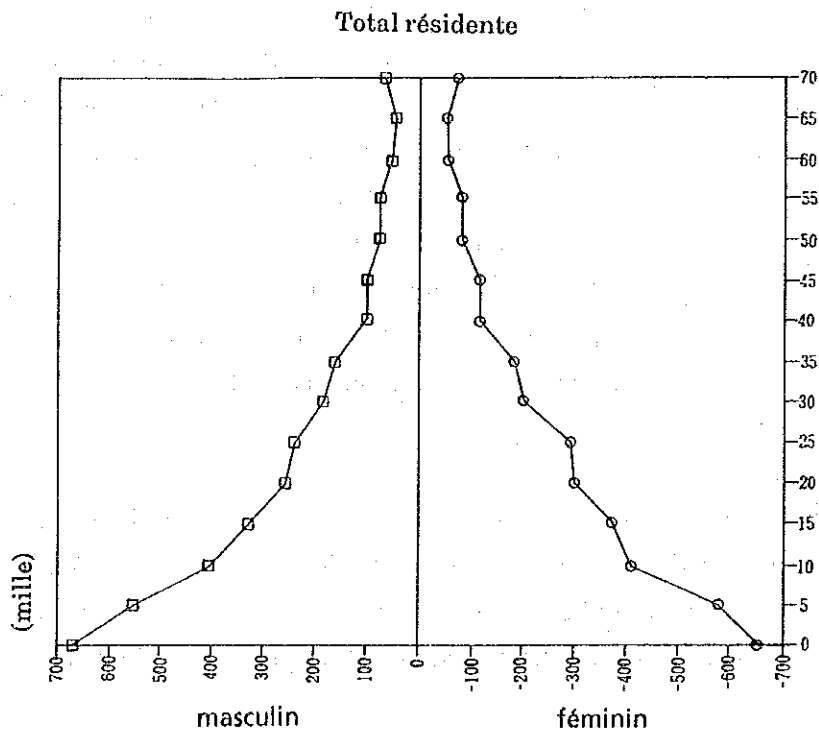
Lors du recensement de 1988, la population était de l'ordre de 6.900.000 habitants. La croissance démographique est considérable, puisque le taux d'accroissement annuel atteint 2,7%. A ce rythme, la population atteindrait 9.700.000 en l'an 2.000. La densité est de 35 habitants au km² en moyenne. Cependant 21,6% de la population totale se concentrent à Dakar. L'exode rural se traduit par une densité de 2.710 hab./km². La répartition démographique par âge est caractérisée par une forme pyramidale. Les jeunes de moins de 15 ans représentent 47,4% de la population.

Tableau 2-1 : Répartition démographique par région

	Ensemble du Pays	Dakar	Ziguinchor	Didouress	Saint-Louis	Fatick	Kaolack	Thies	Louga	Fatick	Kolda
1984	6.473	1.482	355	504	614	312	771	936	451	514	533
1985	6.691	1.532	367	521	635	323	797	967	466	531	551
1988	6.892	1.490	395	620	680	370	816	948	490	476	607

Source: Statistique "Situation économique sénégalaise 1988"

Figure 2-1: Fréquences relatives de la population



2-1-2 Situation socio-économique

Au milieu du siècle, le Sénégal se distinguait nettement des autres pays d'Afrique occidentale au niveau de l'infrastructure et de la puissance économique, grâce à un secteur industriel relativement diversifié ainsi qu'à une main d'oeuvre instruite, dont ce pays bénéficiait alors. A l'heure actuelle cependant, l'économie du Sénégal ne se développe pas de façon satisfaisante, avec un P.N.B. de 650 dollars/personne.

La stagnation économique est liée vraisemblablement à la structure fragile de l'économie sénégalaise qui dépend pour l'essentiel d'une agriculture basée sur la monoculture. Le secteur primaire contribue certes largement à la production nationale comme secteur fondamental, mais c'est aussi pour cela que la structure économique peut être facilement influencée par la variation des conditions climatiques, la fluctuation des cours mondiaux, etc. Le Sénégal exporte principalement des arachides, des produits de la mer, des phosphates, et des produits pétroliers. L'effondrement des cours des produits primaires, enregistré à partir de l'année 1975, et les effets des grandes sécheresses, qui ont sévi sur la région sahélienne en 1980 - 1981, se sont répercutés sensiblement sur l'économie sénégalaise.

Le Gouvernement de la République du Sénégal, dont l'objectif est d'industrialiser le pays depuis l'indépendance, se trouve confronté à divers problèmes : la baisse de la production agricole, l'effondrement des cours des arachides, le déficit de la balance commerciale dû à l'augmentation de l'importation de matières premières et de produits alimentaires, le déficit financier, etc.

Tableau 2-2: Solde de la balance commerciale (unité: million FCFA)

Article		1984	1985	1986	1987
Exportation	Arachides	61.349	28.508	23.499	24.082
	Produits de la mer	46.682	50.613	54.159	48.910
	Phosphates	25.815	22.678	18.132	10.189
	Produits pétroliers	67.760	64.496	40.415	34.298
	Autres	75.415	86.197	78.588	64.769
	Total	277.021	252.492	214.793	182.246
Importation	Pétrole et produits pétroliers	111.935	97.153	79.194	53.334
	Machinerie	40.387	33.182	31.512	43.509
	Appareils électriques	11.257	12.502	9.838	15.494
	Voitures, véhicules	10.337	7.611	11.978	12.468
	Voitures, boissons, tabac	100.601	82.829	57.760	45.402
	Produits pharmaceutiques	9.026	9.189	9.243	11.549
	Autres	145.059	128.507	133.405	125.842
	Total	428.602	370.971	332.929	307.598
Solde de la balance		- 151.581	- 118.479	- 118.136	- 125.352

Source: Statistique 1988

C'est pour cela que le Gouvernement de la République du Sénégal a concentré ses efforts sur l'ajustement structurel de l'organisation étatique et le redressement économique. Il a réussi d'abord à obtenir un rééchelonnement, accordé par le Club de Paris depuis 1981, ensuite à bénéficier de l'appui de la Banque Mondiale et du FMI, ce qui lui a permis de lancer le Plan d'ajustement économique et financier à moyen et long terme (1985-1992) ainsi que le 7e Plan quadriennal (1985-1989). Finalement sur la période 1989-1990, la croissance économique a atteint 4,5% et le taux d'inflation était de 2,9%. Ainsi l'économie sénégalaise a enregistré une croissance constante.

Dans le secteur agricole, la nouvelle politique agricole (NPA) a été lancée en 1984. Cette politique repose principalement sur la rationalisation de l'organisation des sociétés nationales chargées du développement agricole, la restructuration des circuits de commercialisation des arachides et la libéralisation du commerce des céréales. C'est ainsi que le Gouvernement de la République du Sénégal a pris des mesures pour libéraliser l'importation des engrais et réduire les subventions en faveur des biens d'investissement.

Dans le secteur industriel, la nouvelle politique industrielle (NPI) a été lancée en 1986. Cette politique, axée sur la réduction des mesures protectionnistes et le renforcement de la concurrence entre les entreprises privées du secteur industriel, a été élaborée après qu'il ait été constaté que le protectionnisme traditionnel et la politique de stimulation de la production intérieure d'articles succédanés n'avaient pas donné les résultats attendus en ce qui concerne l'amélioration de la productivité et le stock de devises. Le Gouvernement de la République du Sénégal a alors pris des mesures pour libéraliser les importations et les prix des produits industriels, réformer le code d'investissements, etc.

Grâce à la réforme financière exercée sous la direction de la Banque Mondiale et du F.M.I, reposant sur le renforcement de la perception des impôts, la réforme fiscale et la réduction des dépenses annuelles, le ratio du déficit budgétaire par rapport au PIB a été réduit. La situation financière se voit ainsi améliorée, et pourtant le solde de la balance commerciale demeure toujours négatif. Ce déficit du commerce extérieur persiste depuis l'indépendance. Néanmoins, la différence est réduite sous l'effet de la politique d'ajustement structurel visant à l'harmonisation entre les exportations et les importations. A cela vient s'ajouter un facteur extérieur favorable au Sénégal, à savoir la chute du prix du pétrole brut.

Il est vrai que l'économie sénégalaise s'améliore, mais la politique d'ajustement structurel ne se reflète pas forcément dans l'amélioration du niveau de vie des populations du Sénégal. Certains s'opposent à cette politique à cause de l'accroissement du chômage.

Face au mécontentement exprimé notamment par les jeunes, le Gouvernement du Sénégal est en train d'élaborer des politiques qui prennent en compte l'aspect social du Plan d'ajustement structurel pour résoudre de tels problèmes sociaux, prévoyant dans l'ordre du jour un "plan d'emploi des jeunes", par exemple.

2-2 Plans en rapport avec le Projet

2-2-1 Plans nationaux

(1) Plans nationaux de développement économique et social

Après l'indépendance, le Gouvernement de la République du Sénégal a eu pour but d'assurer l'autonomie économique du pays à l'égard de la France et pour cela il a lancé des plans nationaux de façon successive. Et le 8e Plan est mis en oeuvre à l'heure actuelle.

Tableau 2-3: Plans nationaux I à VIII

	Période (année)	Investissements (milliard FCFA)	Secteurs principaux
I	1961-64	97,2	Transport, Habitat, Etablissements publics
II	1965-69	126,3	Agriculture
III	1969-73	145,4	Tous secteurs
IV	1973-77	179,6	Agriculture, Mines, Energies
V	1977-81	409,6	Agriculture, Mines, Energies
VI	1981-85	623,0	Mines
VII	1985-89	645,0	Agriculture, Sylviculture, Pêche
VIII	1989-95	139,00	Emploi, Eau, Produits alimentaires,

Source: " Situation actuelle socio-économique du Sénégal ", (2e édition)

Association Japonaise de la Coopération Internationale

Dans le 8e Plan, le Gouvernement de la République du Sénégal a défini cinq AXES stratégiques de développement à long terme :

- 1) Elever durablement la productivité globale de la nation
- 2) Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité
- 3) Adapter le système éducatif, renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale
- 4) Maîtriser l'essor urbain et redresser l'économie rurale
- 5) Consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co-développement internationaux et jeter les bases d'une intégration économique régionale.

Le but assigné au commerce intérieur dans la politique de développement économique et social est d'assurer:

- 1) la satisfaction des besoins de consommation de la population
- 2) la diffusion de la production locale sur l'ensemble du territoire national aux meilleures conditions de prix, de qualité et de service
- 3) l'approvisionnement de l'appareil national de production

Dans ce contexte, le commerce intérieur visera principalement à suivre les orientations stratégiques ou lignes d'actions suivantes:

- approvisionnement correct et régulier des populations, notamment en denrées de première nécessité et biens de large consommation;
- élargissement du marché intérieur au profit des producteurs nationaux;
- aménagement des circuits de distribution ainsi qu'extension et modernisation du réseau de distribution;
- renforcement des activités commerciales aux diverses étapes (gros, demi-gros, détail);
- protection des intérêts du consommateur.

De plus, pour la réalisation des objectifs du commerce intérieur, les 14 points ci-après ont été retenus comme moyens d'une politique cohérente et équilibrée d'incitations et de réglementation:

- réalisation d'études sur les besoins de la population et l'appareil économique en vue d'une meilleure connaissance des circuits de commercialisation;
- renforcement de la couverture du territoire national par les antennes régionales de la CPSP, les succursales de la SONADIS et les magasins témoins;

- assistance à la création de petites et moyennes entreprises commerciales; développement des franchises; amélioration de la formation des commerçants et candidats-commerçants;
- encouragement à la création de coopératives d'achat ou de consommation, en particulier dans les zones enclavées et périphériques;
- appui à l'amélioration de la distribution des produits industriels locaux sur l'ensemble du territoire national et lutte contre le dumping des produits importés;
- intensification des efforts d'organisation des circuits de distribution des productions céréalières, maraîchères et fruitières, et amélioration des moyens de stockage, de conservation et de transport des zones de production vers les zones de consommation;
- édicition de normes industrielles (qualité) et commerciales (conditionnement) et contrôle du respect de ces normes; information et protection du consommateur;
- amélioration de la définition des règles de concurrence et contrôle du respect de ces règles;
- définition et mise en oeuvre d'une politique d'urbanisme commercial;
- assistance aux commerçants du sous-secteur informel, en particulier en matière de formation, d'information, d'urbanisme commercial (salles de vente, marchés, kiosques, etc...) et de simplification administrative;
- appui au développement des infrastructures et des moyens de transport ou de stockage en particulier dans les zones rurales;
- accroissement du nombre des marchés au centre et en province;
- impulsion et maîtrise du commerce frontalier;
- étude et éventuellement adaptation du crédit et de la fiscalité en matière commerciale.

D'après le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 1990-1993, le secteur tertiaire représente 29% du PTIP, soit un investissement de 157.894 millions de F CFA.

La répartition sous-sectorielle des investissements s'établit comme suit:

- Commerce	:	573	millions	F CFA
- Tourisme	:	12.051	"	"
- Transport routier	:	80.292	"	"
- Transport ferroviaire	:	34.171	"	"
- Transport maritime	:	1.835	"	"
- Transport aérien	:	7.335	"	"
- Postes, Télécom. Information	:	14.109	"	"
- Etudes et Recherche	:	1.503	"	"
- Appui, Renforcement, Aide technique	:	6.025	"	"

157.894 millions F CFA

La couverture du programme est la suivante :

- Financements acquis : 63.368 millions F CFA
- Financements en cours de négociation : 80.957 "
- Financements à rechercher : 13.569 "

Pour une grande partie des financements en cours de négociation, les bailleurs de fonds avaient déjà donné leur accord de principe pour le financement, lors de la réunion organisée au mois de mai 1989 à Dakar, et cela a permis la mise en oeuvre du projet à partir du début de l'année 1991.

L'investissement prévu pour le PTIP 1990/93 portant sur le sous-secteur du commerce est en baisse de près de 23 % par rapport au PTIP précédent (1989/92).

La stratégie préconisée dans ce sous-secteur vise à :

- moderniser les circuits de vente;
- accroître la part des nationaux dans ces circuits;
- simplifier la législation et la réglementation du commerce;
- réduire le déficit de la balance commerciale.

(2) Secteur commercial dans le Plan national de développement économique et social

Pour le secteur commercial, le but retenu, dans le Plan national de développement économique et social, est de "jeter les bases d'une intégration économique régionale", comme l'indique l'AXE 5 de la liste des Axes stratégiques et des domaines d'actions prioritaires du VIIIe Plan. Pour cela, l'une des orientations stratégiques que le Gouvernement de la République du Sénégal a défini est: "reconquérir le marché intérieur", mot d'ordre lancé qui concerne les domaines d'actions ci-après :

Pour mieux connaître le marché intérieur :

- Etude des circuits de commercialisation aux différents stades (gros, demi-gros, détail, import-export) et propositions pour leur amélioration.
- Etude de la consommation et des modèles de consommation de la population.
- Etude des besoins en produits, semi-produits et matières premières de l'appareil national de production.

- Etudes de marché pour les principaux produits commercialisés dans le pays.
- Etablir une protection effective suffisante des produits nationaux, notamment favoriser la consommation intermédiaire de produits et de services locaux.

Pour élargir le marché intérieur :

- Favoriser la transformation et la commercialisation des produits locaux.
- Promotion des productions et techniques de production valorisant et utilisant les ressources du pays, par exemple par le soutien de la fabrication et l'utilisation de matériaux locaux pour l'habitat (plâtre, terre cuite, géobéton).
- Réalisation et large diffusion d'informations sur les innovations et potentialités de la production nationale pour soutenir des campagnes en vue de "consommer sénégalais".
- Insertion plus poussée des nationaux dans les opérations du commerce extérieur et intérieur.
- Augmentation de la part du Sénégal dans les transports et assurances concernant ses importations et exportations.
- Renforcement et décentralisation des moyens de transport et de stockage ainsi que des circuits de distribution de la production nationale, en particulier la production vivrière.
- Augmentation de la proportion des cadres et techniciens nationaux dans les entreprises
- Mise en oeuvre d'une politique de lutte contre le dumping.

2-2-2 Plan de développement économique et social de la Commune de Dakar en ce qui concerne le secteur tertiaire

Le Plan de développement économique et social de la Commune de Dakar (1985/86~1989/90) affirme que la décongestion du commerce du centre de la ville vers les quartiers de la périphérie reste fondamentale. Citons un exemple. Les marchés de Sandaga et de Kermel, situés dans le centre de la ville de Dakar, ont eu pour mission initiale de satisfaire les besoins du centre-ville face à une démographie galopante. Cependant ces deux infrastructures économiques ne peuvent plus faire face au nombre de plus en plus important de consommateurs qui viennent même des quartiers les plus éloignés.

Les objectifs du secteur tertiaire portent sur l'aménagement des marchés existants et le dégagement des marchés de fortune situés souvent en des points stratégiques. En effet, ces marchés informels engendrent des problèmes de salubrité et d'hygiène pour les populations. Il est également prévu de construire un grand marché hors de la zone du Plateau pour satisfaire les zones éloignées du centre ville.

La décentralisation des installations commerciales rentre dans la politique visant à normaliser le transport urbain dans la Commune. Le problème de la voirie dakaroise reste préoccupant du point de vue de la surcharge. L'entretien de la voirie incombe à la Commune urbaine de Dakar (C.U.D.) et ces charges récurrentes s'amplifient. Concernant l'aménagement des routes, des efforts louables sont faits par l'Etat dans le cadre d'un programme exécuté par le Ministère de l'Equipement. La politique de décentralisation lancée par la Commune sera donc un précieux support d'accompagnement. Le plan d'investissement devra dégager les moyens pour l'entretien de 700 km de voies bitumées à l'intérieur de la Commune.

En plus des infrastructures commerciales déjà existantes, l'idée du transfert d'installations vers des endroits mal utilisés actuellement peut être retenue. On peut citer comme zone susceptible d'être utilisée à cet égard la bande de terrain située entre HLM 4 et l'auto-route côtière.

L'arrière pays pour l'ensemble Dakar-Rufisque-Bargny a un caractère rural et s'y développent une agriculture maraîchère et une forte activité de pêche maritime. Il peut donc être envisagé la construction d'un entrepôt frigorifique à l'Aéroport de Yoff. A cet égard, une étude de faisabilité est prévue. De plus pour l'utilisation rationnelle de l'ex-terrain Petersen, la possibilité de construire un grand centre commercial est à l'étude.

2-3 Situation actuelle du commerce

2-3-1 Infrastructures commerciales à Dakar

Dans le commerce de Dakar, on peut distinguer :

- le commerce moderne de gros, concentré à Dakar où 75 établissements employaient 6.650 personnes en 1980.
- le commerce de détail à grande échelle, également localisé à Dakar, qui était assuré par 5 supermarchés avec chacun plus de 100 employés en 1980.
- le commerce de détail, qui comptait à la même époque 625 établissements employant 2.700 personnes. En outre on a dénombré une trentaine de marchés permanents dans la région, qui emploient au total 27.700 personnes.

Ainsi, du point de vue de l'emploi, l'activité des marchés est la plus importante du secteur commercial.

Outre les 30 marchés recensés, il en existe d'autres, qui sont des lieux de vente plutôt informels. Trois ou quatre de ces 30 marchés jouent un rôle particulier, à savoir celui de "marché de gros", dont notamment Castors. La plupart des marchés sont concentrés dans l'agglomération dakaroise; ils n'ont pas été établis de façon programmée sur la base de la prévision de la demande.

Les sociétés occidentales, européennes généralement, occupent une position dominante au sein des structures commerciales,. Leur nombre est relativement limité, mais leur volume d'affaires est de loin le plus important; de plus, elles se sont considérablement modernisées et se sont spécialisées dans des domaines plus complexes et plus techniques, principalement les biens d'équipement, l'électroménager, etc. Ensuite, viennent les Lybano-syriens, qui occupent une place prépondérante dans l'import-export notamment dans le textile, les fruits et légumes, les produits laitiers.

Les commerçants africains, les Sénégalais notamment, occupent surtout les activités de gros, demi-gros, en ce qui concerne les produits de consommation courante.

Les circuits de distribution se distinguent par des réseaux plus ou moins enchevêtrés qui se caractérisent par leur peu d'homogénéité et leur concentration à Dakar. Il est possible d'établir plusieurs classements de ces circuits, qui, selon le nombre des intermédiaires, se présentent ainsi :

- le circuit direct du producteur ou de l'importateur au consommateur;
- le circuit du producteur ou de l'importateur aux détaillants passant par les grossistes et les demi-grossistes. C'est le circuit utilisé généralement pour les produits de consommation courante.

Il existe d'autres classements possibles, en relation avec la nature des produits distribués, par exemple:

- le circuit des produits pétroliers;
- le circuit des produits pharmaceutiques;
- le circuit du pain

Les problèmes du sous-secteur commercial peuvent être cernés comme suit :

- Insuffisance de l'organisation interne des entreprises commerciales ;
- Emprise excessive des sociétés étrangères sur le secteur du commerce;

- Insuffisance des structures d'encadrement et de suivi;
- Introduction frauduleuse de marchandises sur le marché ;
- Difficulté de mobilisation des fonds.

Le réseau bancaire du Sénégal est entièrement dirigé depuis Dakar. Bien qu'il existe des succursales dans les autres régions, les sièges des établissements bancaires se trouvent tous dans la zone du Plateau, notamment autour de la Place de l'Indépendance. Il s'agit des banques de développement (BNDS, BHS) et des banques commerciales (USB, BICIS, etc.). Les autres établissements financiers tels que les entreprises d'assurance sont également localisés à Dakar.

2-3-2 Situation actuelle des marchés de la ville de Dakar (Etablissements similaires)

La ville de Dakar dispose actuellement de 32 marchés.

Les marchés localisés au coeur de la ville ont une situation relativement bonne. Il en va ainsi pour Fass, Grand Dakar, Kolobane, Nguelaw 1, HLM 5, mais les autres ont différents problèmes tels qu'insalubrité, vétusté, etc.

Chaque marché dakarais fournit aux habitants voisins du lieu des produits comestibles, des articles quotidiens, des vêtements, des articles divers, des appareils électriques, etc. Ainsi du point de vue des marchandises disponibles, les marchés ne se distinguent pas particulièrement les uns des autres.

Il n'en est pas moins vrai que chaque marché se caractérise par son originalité , ne serait-ce que sur les plans historique, géographique, etc (voir Fig 2-2).

- ① Sandaga Superficie de l'emplacement: 7.000 m²
Situé au fond de la rue Pompidou en partant de la Place de l'Indépendance, soit au centre d'un grand quartier commercial, ce marché est aussi un marché de gros des articles importés à commencer par des appareils électroménagers. Toutes sortes d'articles y sont disponibles.

- ② Kermelle Superficie de l'emplacement: 3.855 m²
Premier marché public établi avant l'indépendance dans le centre ville. Beaucoup de consommateurs étrangers y viennent. Dans le hall central, ou règne encore une

ambiance sarracénique, sont vendus au centre des produits de la mer et autres produits alimentaires et aux alentours des légumes ainsi que des fleurs ou des objets d'art populaire pour les touristes.

3. Madicke Reubeuss
Annexe du marché de Sandaga. Il propose différents articles, notamment: poissons, viandes, légumes, bestiaux.
4. Filène Médina Superficie de l'emplacement: 1.635 m²
Produits de la mer transformés, viandes, légumes, etc.
5. Gueule Tapée Superficie de l'emplacement: 4.600 m²
Connu comme marché aux poissons, proche de la baie de Soubédioune.
C'est ce marché qui fait l'objet du présent Projet.
6. Soubédioune Superficie de l'emplacement: 364 m²
(Annexe du marché de Gueule Tapée)
Lieu de déchargement du port de pêche, situé du côté ouest de la péninsule. C'est le marché le plus proche des quartiers populaires.
7. Gare routière Sapeur-Pompier
Cosmétiques et autres produits. On peut y manger des repas simples.
8. Fass Superficie de l'emplacement: 2.586 m²
Légumes, viandes, appareils électroménagers, cosmétiques, etc.
9. Kolobane Superficie de l'emplacement: 8.313 m²
Poissons, légumes, appareils électroménagers, vêtements d'occasion, etc.
10. Gare Routière Kolobane
Cosmétiques et autres produits. On peut y manger des repas simples.
11. HLM 5 Superficie de l'emplacement: 6.593 m²
Connu comme marché aux tissus. Cosmétiques, articles divers, etc.
12. Grand Dakar Superficie de l'emplacement: 1.806 m²
Principalement des légumes. Cosmétiques, etc.

- ⑬ Nguelaw 1
Principalement tissus et cosmétiques, mais aussi viandes ou légumes.
- ⑭ Nguelaw 2 Superficie de l'emplacement: 6.003 m²
Poissons, viandes, légumes, tissus, cosmétiques, etc. A l'exception des parties communes, un réaménagement global doit être achevé bientôt par les marchands du marché eux-mêmes. Il se situe dans un environnement lumineux.
- ⑮ Mbabass Superficie de l'emplacement: 10.942 m²
Légumes, viande et autres produits.
- ⑯ Mermoz
Légumes, viandes, articles divers pour la vie quotidienne. Son déplacement est à l'étude en raison d'une extension de la route.
- ⑰ Liberté 6 Superficie de l'emplacement: 2.000 m²
Son ouverture est à l'étude. Certains commerçants ont déjà commencé leur activité.
- ⑱ Castors Superficie de l'emplacement: 12.716 m²
Les cantines pour produits de la mer transformés, légumes, articles divers, vêtements etc, ont été aménagées par les marchands du marché eux-mêmes.
Le chiffre d'affaires augmente. Ce marché fonctionne en même temps comme marché de gros de légumes.
- ⑲ Hann Village
Poissons, légumes, tissus.
- ⑳ Hann Pecheur. Superficie de l'emplacement: 2.391 m²
Poissons, légumes, etc. Un des plus grands ports de pêche dakarois sur la baie de Hann.
- ㉑ Ouakam Superficie de l'emplacement: 5.000 m²
Poissons, légumes.

(22.) Arafat Superficie de l'emplacement: 8.136 m²
Cosmétiques, tissus, vêtements. Son réaménagement est poursuivi par les
marchands du marché eux-mêmes.

(23.) Grand Yoff Superficie de l'emplacement: 7.582 m²
Cosmétiques, tissus, vêtements

(24.) Grand Médina
Poissons, légumes, tissus.

(25.) Parcelles Assainies U11 Superficie de l'emplacement: 2.608 m²

(26.) " U14

(27.) " U17 Superficie de l'emplacement: 10.000 m²

(28.) " U20 Superficie de l'emplacement: 5.232 m²

En banlieue nord de la ville de Dakar. Terrain d'habitation aménagé pour la classe à
faible revenu. Divisé en 4 zones ayant chacune un marché. Produits alimentaires et
articles pour la vie quotidienne. Le déplacement de l'U 17 est à l'étude

(29.) Patte d'Oie
Légumes, poissons. En réaménagement.

(30.) Cambérène
Produits de la mer transformés, légumes.

(31.) Yoff Superficie de l'emplacement: 2.500 m².
Poissons, légumes.

(32.) Ngor
Légumes, poissons. En cours de travaux.

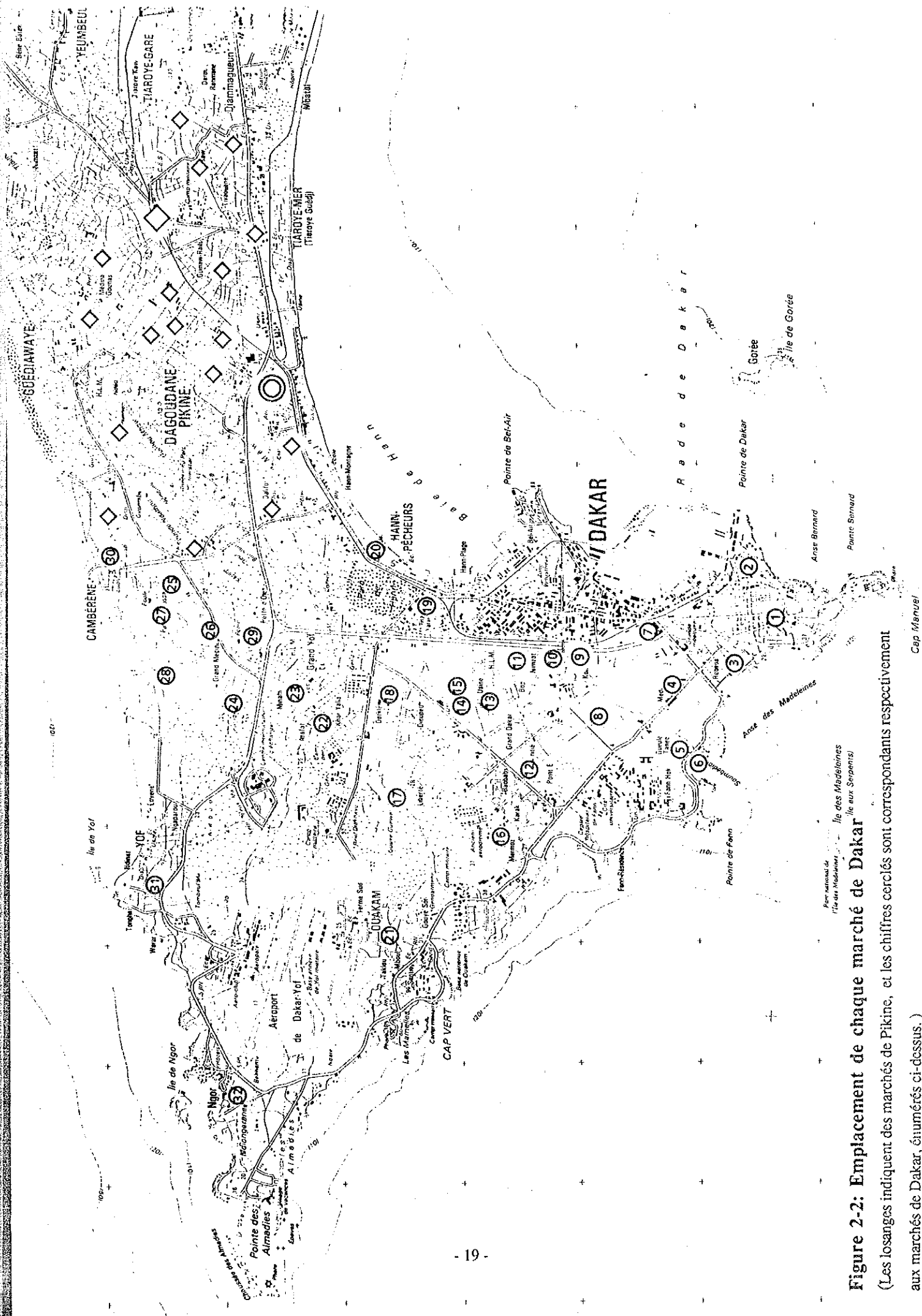


Figure 2-2: Emplacement de chaque marché de Dakar
 (Les losanges indiquent des marchés de Pikine, et les chiffres cerciés sont correspondants respectivement aux marchés de Dakar, énumérés ci-dessus.)

2-3-3 Expéditeurs de marchandises pour le Marché de Gueule Tapée

Les produits qui arrivent au marché de Gueule Tapée proviennent en partie:

- Pour les légumes:
des marchés de Castors, Tilène, Cambérène (situés dans la ville) et de Thiaroye ainsi que de la zone de Niayes.
- Pour les poissons frais:
de la baie de Soumbédioune, de Ouakam, de Hann plage, de Yarakh, , du port Autonome de Dakar (situés dans la ville) et du marché de Dalifort (principal expéditeur)
- Pour les produits de la mer transformés:
des marchés de Tilène, Castors, Cambérène, Thiaroye.
- Pour la viande:
des abattoirs municipaux de la SERAS, des abattages clandestins en provenance de Rufisque, des magasins importateurs de viande (FILFILI (supermarché), SODALI, SAPROLAIT, SEGAL, etc.).
- Pour les volailles:
Du marché de Kolobane pour la viande de poulet, alors que la viande importée provient des magasins importateurs mentionnés ci-dessus.

2-4 Historique et contenu de la requête

Au Sénégal, tout comme dans les autres pays d'Afrique, la concentration de la population dans la métropole est frappante. La "dakarisation" entraîne une demande sans cesse croissante d'articles d'usuels diversifiés, sans compter les produits alimentaires. La plupart des marchés publics dakarois qui doivent faire face à cette explosion urbaine avec une augmentation quantitative des marchandises, se sont heurtés à des problèmes multiples d'insalubrité, d'encombrement, de sécurité, etc., dus à leur superficie étroite, à l'insuffisance des installations d'évacuation des eaux et des ordures, à la circulation difficile des consommateurs et des marchandises entrant et sortant sur des passages intérieurs étroits. Il en est de même pour le Marché de Gueule Tapée.

Le Projet de construction d'un marché central de poissons à Dakar, mis en oeuvre en 1989 dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon, a entraîné le transfert en banlieue du secteur du marché de gros des poissons frais du marché de Gueule Tapée. Celui-ci a retrouvé ainsi ses fonctions premières de marché de détail polyvalent. Cependant, les mauvaises conditions d'hygiène y ont persisté même dans le lieu auparavant consacré au marché de gros des poissons. A cette détérioration des

conditions d'hygiène qui s'est fait sentir depuis longtemps, vient s'ajouter l'insuffisance des installations qui n'ont jamais été réaménagées depuis l'édification de ce marché en 1945. Face à la demande accrue de la population, le marché de Gueule Tapée n'est plus en mesure d'agir en tant que tel. Dans ce contexte, le Gouvernement de la République du Sénégal a formulé une requête au Gouvernement du Japon pour permettre au marché de fonctionner comme marché de détail polyvalent avec la vente des produits de la mer.

Les aperçus généraux de la requête sont les suivants:

Lieu de construction: Gueule Tapée de la ville de Dakar

Installations:

- ① Revêtement du sol des emplacements, construction des fossés d'évacuation des eaux, installation du réseau électrique.
- ② Rénovation de la Halle centrale
- ③ Construction ou rénovation des cantines (256 unités)
- ④ Construction d'un hangar avec étals
- ⑤ Construction de la chambre froide (2t x 2)

Suite à l'étude préliminaire, il a été convenu que le réaménagement des zones où des activités commerciales sont actuellement menées, sera effectué par la partie sénégalaise et que le présent Projet concernera seulement l'espace libre actuel, en tenant compte de l'intérêt public. De ce fait, les travaux de construction seront effectués sur la partie nord d'une superficie d'environ 1.100 m² ainsi que sur le coin sud-ouest d'une superficie d'environ 400 m² après la démolition et l'enlèvement de la chambre froide existante. Les travaux à effectuer par la partie japonaise sont les suivants:

- ① Construction d'un hangar avec étals
- ② Construction d'un poste de transformation et d'une chambre froide
- ③ Construction d'un édicule et d'une décharge publique
- ④ Installation des réseaux électriques.
- ⑤ Revêtement du sol des emplacements et construction des fossés d'évacuation des eaux.

CHAPITRE III CONTENU DU PROJET

CHAPITRE III CONTENU DU PROJET

3-1 Objectifs

Face à la concentration excessive de la population dans l'agglomération de Dakar, le Gouvernement de la République du Sénégal s'efforce d'aménager les infrastructures urbaines. Cependant, il a du mal à mettre en route sa politique de modernisation, car la circulation des marchandises, directement liée à l'amélioration des conditions de vie de la population urbaine, est entravée par l'augmentation accélérée et excessive du nombre d'habitants, la demande sans cesse accrue et diversifiée, l'insuffisance d'installations adéquates, etc.

Le marché de Gueule Tapée, situé au Sud de la ville de Dakar, ouvert en 1945 au titre de marché de détail à multiples activités, a servi longtemps de seul marché de gros de poissons de toute la ville. En 1989, un "marché central de poissons à Dakar" a été transplanté dans la banlieue grâce à la coopération financière non-remboursable du Gouvernement du Japon. Cependant, de mauvaises conditions d'hygiène règnent dans le marché de Gueule Tapée dont la plupart des équipements de vente sont faits de baraques fragiles. Il est clair qu'il ne peut plus répondre aux besoins actuels qui ont considérablement augmenté en volume; il ne peut plus remplir la fonction de marché de détail. Le présent Projet a pour but d'améliorer les conditions d'hygiène et la sécurité de ses installations et équipements vétustes.

3-2 Examen de la requête

3-2-1 Pertinence et nécessité du Projet

Au Sénégal, la forte concentration de la population dans l'agglomération dakaroise s'accélère encore et les infrastructures sociales actuelles, bien que réaménagées de façon progressive, ne peuvent plus faire face à cette explosion démographique urbaine. C'est pourquoi la nécessité d'améliorer ou moderniser le système de distribution des marchandises se fait sentir de façon prononcée. En effet, cette amélioration ou modernisation concerne directement celle du niveau de vie en ville, notamment sur le plan de la consommation. Le présent Projet cherche à suivre les orientations définies dans le Plan national de développement économique et social, soit: l'élargissement de l'emploi, la fourniture constante de produits alimentaires et la modernisation du mode de vie. D'autre part, pour la partie japonaise, ce Projet est de nature à compléter le projet précédent pour la

construction du marché central de poissons à Dakar, mis en oeuvre en 1989 dans le cadre de la Coopération Financière Non-Remboursable du Gouvernement du Japon.

Le marché de Gueule Tapée n'est pas seulement un marché local pour les habitants voisins. Outre le quartier de Gueule Tapée, il concerne également les habitants d'un vaste territoire comprenant de nombreux quartiers: Médina, Fann Hok, Fann Résidence, Fass, Plateau, Point E, Mermoz, etc. Si le présent Projet est mis en oeuvre, le marché de Gueule Tapée alors réaménagé avantagera non seulement les détaillants du marché, mais aussi de nombreux consommateurs dakarois, d'un chiffre approximatif de 124.000, soit environ 18 % du total de la population de la Commune de Dakar (671.000 hab.).

En effet le présent Projet permettra de:

- Améliorer les conditions d'hygiène dans le marché, contribuant à la fourniture de produits frais à de nombreux habitants;
- Moderniser le système de distribution des marchandises;

Ainsi, tout en contribuant à l'amélioration du niveau de vie en ville, le Projet permettra en outre de:

- Augmenter en conséquence les recettes fiscales constituant des ressources financières affectables à d'autres projets de réhabilitation du marché, aux établissements publics tels qu'en particulier les écoles, etc.

De ce fait, on peut juger convenable de mettre en oeuvre le présent Projet au titre de la Coopération Financière Non-Remboursable du Gouvernement du Japon.

3-2-2 Plans d'exécution et de gestion

Pour ce Projet, l'Opérateur public est la Commune de Dakar, qui dirige les travaux. Mais du fait même qu'un comité de gestion est déjà constitué pour le marché de Gueule Tapée, la Commune le consultera pour l'exécution des travaux. D'autre part, le Ministère de l'Intérieur sera chargé, au titre de la tutelle, des coordinations interministérielles nécessaires à la mise en oeuvre des travaux et remplira les formalités requises, si besoin est, en respectant l'autonomie de la Commune de Dakar.

Pour la mise en oeuvre du Projet, la Division des Etudes et de la Programmation, Direction de l'Aménagement Urbain de la Commune de Dakar sera l'interlocuteur responsable, en coopération avec la Division des Halles et Marchés, Direction de l'Administration générale et des Finances. Toutes les installations, à commencer par les cantines, faisant l'objet d'une construction seront réalisées à l'intérieur du marché actuel de Gueule Tapée. Elles relèveront ainsi, après la réalisation du Projet, de la Commune de Dakar, si bien que la Division des Halles et Marché les administrera comme d'habitude; il n'y a pas lieu d'augmenter le nombre d'effectifs, ni de modifier l'organisation actuelle pour l'exploitation et la gestion du marché.

Quant aux frais d'exploitation et de gestion, les nouveaux ouvrages ne nécessiteront pratiquement pas de frais d'entretien. L'augmentation des frais de maintenance ne concerne en réalité que l'électricité et l'eau. La consommation électrique étant à la charge de chaque occupant des cantines (détaillant), l'augmentation de la consommation se limite à l'utilisation des équipements communs, soit de l'éclairage pendant la nuit, soit de la chambre froide. La consommation en eau et en électricité des équipements collectifs, après l'achèvement des travaux de la partie sénégalaise, peut être estimée à environ 6.300.000F CFA/an (à l'exclusion des frais d'électricité pour les chambres froides), ce qui représente 0,4% du budget de la Division des Halles et Marchés. On peut donc envisager qu'elle disposera de cette somme sans difficulté. En effet, les recettes du fisc, que la Commune de Dakar peut percevoir du marché alors réaménagé, augmenteront de 19.000.000 F CFA /an. On peut conclure qu'il ne se posera pas de problème sur le plan de la gestion.

Il est à noter que la partie sénégalaise désire procéder à ses travaux à la même période que celle prévue pour les travaux de la partie japonaise. Cependant, ces travaux en parallèle, évidemment souhaitables, sont conditionnés par la résolution, avant le commencement des travaux de la partie japonaise, des problèmes soulevés concernant le transfert des occupants, la préparation d'un terrain provisoire de remplacement, la question de droits et celle des garanties. Il apparaît donc difficile d'effectuer les deux travaux en même temps. A cet égard, il est entendu que la partie japonaise conduira ses travaux indépendamment de l'avancement des travaux de la partie sénégalaise, conformément au calendrier officiel arrêté à cet effet.

3-2-3 Projets similaires et relation avec les plans relatifs à l'aide extérieure

(1) Projets similaires

Dans l'ordre du jour de la Commune de Dakar figurent les plans consistant à réaménager de façon successive une trentaine des marchés qu'elle administre dans la ville de Dakar. Cependant l'approvisionnement sûr en ressources financières est limité et la plupart des marchés récemment réaménagés l'ont été par les marchands du marché eux-mêmes. Comme le montre la paragraphe 3-3-1 ci-dessous, la Division des Etudes et de la Programmation, D.A.U. est chargée de la mise au point des plans de réaménagement des marchés. Les marchés en construction ou en réaménagement ou dont le réaménagement est prévu sont les suivants:

Marchés en construction ou en réaménagement

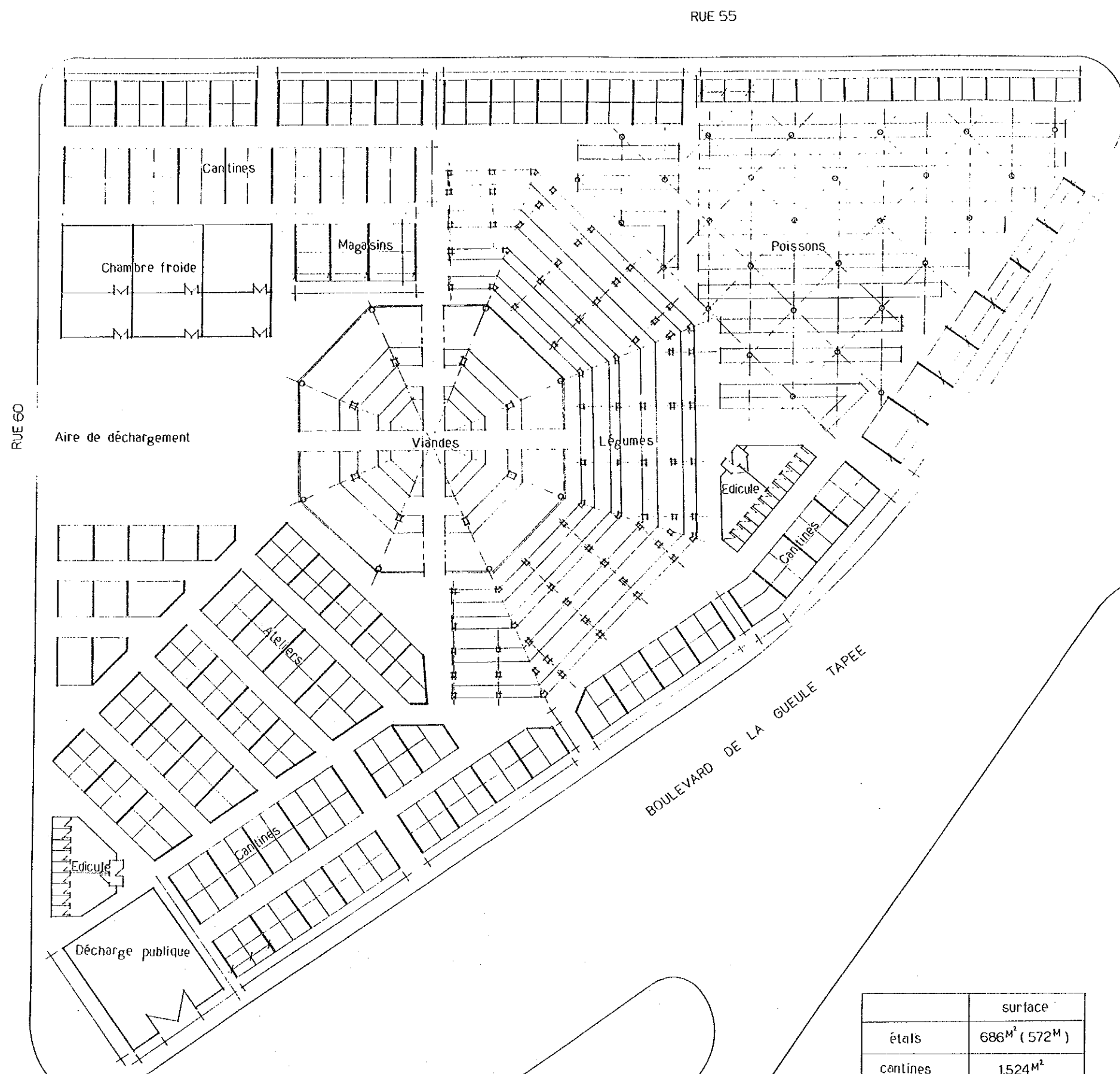
- Ngor : en construction à la charge de la Commune de Dakar
- Arafat : en construction. Une partie des travaux a été réalisée à la charge des marchands.
- Nguelaw 2 : en construction. Bientôt terminé. Les coûts des travaux sont partagés par la Commune et les marchands.
- Patte d'Oie : en réaménagement

Marché dont le réaménagement est prévu

- Parcelles Assainies U17 : Déplacement à l'étude
- Mermoz : Déplacement nécessaire dû à l'extension de la route
- Kolobane : Extension à l'étude
- Liberté 6 : Déplacement à l'étude
- Gueule Tapée : présent Projet

(2) Plans relatifs à l'aide extérieure

Pour le réaménagement de grands marchés tels que Sandaga, Tilène ou Kermel, il existe des projets visant à obtenir une aide financière d'organismes internationaux tels que la Banque Mondiale. Ces projets se trouvent dans la phase des négociations et ne se superposent pas au présent Projet.



	surface
étals	686 ^{M²} (572 ^M)
cantines	1524 ^{M²}

Figure 3-1: Plan de réhabilitation globale du marché de Gueule Tapée
(établi par D.A.U.)



REPUBLIQUE DU SENEGAL
COMMUNE DE DAKAR
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN
DIVISION URBANISME ET ARCHITECTURE

MARCHE GUEULE TAPÉE
(rehabilitation)

DESIGNATION PLAN (PROPOSITION 2)

ECHELLE 1/200

MODIFICATION	DATES

(3) Plan de réhabilitation globale du marché de Gueule Tapée

Pour le marché de Gueule Tapée, objet du présent Projet, la Commune de Dakar a élaboré un projet de réhabilitation tel qu'indiqué dans la Fig. 3-1.

La politique de modernisation des marchés lancée par la Commune de Dakar est marquée, comme on le voit dans le cas de la réhabilitation des marchés de Nguelaw et de Castors, par l'introduction active des cantines en vue d'aménager les parcelles de vente et est motivée par les raisons suivantes:

- ① l'augmentation et la stabilisation des recettes fiscales du marché .
(Le contrat mensuel serait possible, tandis que la vente sur table ou étal repose sur une base fragile et variable selon la convenance ou le changement d'humeur des commerçants).
- ② la protection des biens des détaillants.
- ③ le renforcement de la gestion pour améliorer les conditions d'hygiène.
- ④ l'amélioration de la sécurité.

Pour le plan de réhabilitation globale du marché de Gueule Tapée, la Commune de Dakar a pris en considération la politique précitée et aussi l'aspect particulier de ce marché qui est complété par le point de vente de Soubédioune. De ce fait, la Commune de Dakar a mis l'accent sur l'introduction des cantines, ce qui se traduit, du point de vue de la répartition des surfaces, par une augmentation de 10~15% pour les cantines et une diminution de 15~25 % pour les étals, par rapport à l'état actuel. Lorsque les travaux de réfection auront été achevés, certains marchands qui ont exercé leur activité sur les tables ou étals, risquent de ne pas pouvoir continuer leur activité dans le marché une fois réaménagé. Néanmoins, du point de vue de l'introduction active des cantines ainsi que de l'utilisation optimale de l'ensemble du terrain, la réhabilitation actuelle permettra d'assurer au moins deux mètres de large de aux passages internes actuels extrêmement étroits ou au réseau complexe et également de créer des parties communes, en particulier une aire de déchargement des marchandises.

Le plan de réhabilitation globale en question a été conçu suivant le plan de construction qui suit:

- (1) Le hall octogonal situé presque au milieu du Site, qui a été construit au début de l'ouverture du marché, est considéré comme monument. Pour cette raison mais

également pour une raison économique, il sera conservé après une rénovation et sera utilisé principalement pour recevoir des étals de vente de viandes.

- (2) A l'est, le bâtiment en béton armé, qui entoure en forme de ceinture ledit hall, sera agrandi partiellement et affecté au rayon des légumes.
- (3) Plus à l'est (espace libre actuellement), des étals de vente de poissons seront réalisés.
- (4) Dans les zones à l'ouest, au sud-ouest et au nord du hall central, des cantines seront disposées en ordre rangé (dans un endroit obtenu après l'enlèvement des cantines existantes). Les cantines seront notamment placées le long de la rue 55 au nord et le long du Boulevard de la Gueule Tapée, de façon à ajouter une atmosphère vivante à cet endroit.
- (5) Entre le hall central et la rue 60 ouest, une aire de déchargement, qui n'existe pas actuellement, sera construite.
- (6) La chambre froide et un entrepôt seront disposés à proximité de l'aire de déchargement.
- (7) Une décharge publique sera disposée dans le coin sud-est du marché.

3-2-4 Installations et équipements demandés

En ce qui concerne la rénovation du présent marché sur le plan de la sécurité et des conditions d'hygiène, un examen des installations et des équipements demandés par la requête sera effectué de façon à adapter au mieux les deux points essentiels: la valorisation effective du terrain limité et le contenu du plan de réhabilitation globale du marché proposé par la partie sénégalaise. Les principaux installations et équipements demandés sont les suivants:

(1) Hangar et étals de vente

Sur un terrain en plein air (espace libre côté est: environ 1.100 m²) qui servait dans le temps de marché de gros des poissons frais existe aujourd'hui un marché de détail des poissons où beaucoup de marchands exercent leur activité. Démunis de tout équipement, ils étalent des poissons sur des boîtes en bois posées sur le sol en béton. On voit même des marchands étaler leurs poissons à même le sol. En tout état de

cause, les conditions d'hygiène ne sont pas remplies. Quand il pleut, par exemple, la plupart des marchandises s'abîment vite. On doit reconnaître qu'il est nécessaire d'envisager des mesures pour éviter de tels dégâts. Il sera donc utile de construire à cet endroit, pour le compte des marchands de détail de poissons, un local couvert et des étals pour leur permettre d'exposer leurs marchandises. De plus, un point de lavage sera installé également dans cet endroit.

Comme il est mentionné au paragraphe 2-4 ci-dessus, traitant de l'aménagement de l'espace libre du côté est du marché à effectuer par la partie japonaise, il a été convenu de réaliser des installations collectives, à savoir une aire de vente collective composée d'étals de vente à ciel couvert. En effet, certains poissonniers y exerçant leur activité en plein air, il est préférable de ne pas perturber ce style de vente actuel par l'installation de cantines individuelles. D'autre part, si la construction de ces dernières était retenue, les cantines faites par la partie sénégalaise et celles faites par la partie japonaise pourraient présenter des différences risquant de provoquer un sentiment d'inégalité aux futurs occupants respectifs. C'est pourquoi les cantines seront toutes réalisées par la partie sénégalaise, à une exception près.

(2) Construction d'une chambre froide et d'un poste de transformation

A l'extrême sud-ouest du marché se trouve une chambre froide construite par un marchand à ses propres frais, qui était utilisée par les commerçants du marché moyennant de l'argent. Cependant, depuis qu'elle est tombée en panne, cette chambre froide n'a plus été remise en service. Aujourd'hui sa réparation étant impossible, elle sert de bureau à son propriétaire. D'autre part, 5 ou 6 marchands relativement assez riches pour se permettre un tel investissement disposent de réfrigérateurs d'une capacité de 800l (du type à usage domestique courant). Par ailleurs, vétustes ou mal entretenus, ils ne peuvent être maintenus à la température froide prescrite. On a constaté que quelques réfrigérateurs avaient une température à peine différente de celle de l'extérieur. Les autres marchands qui n'ont pas d'équipement de réfrigération empruntent soit des réfrigérateurs d'autres marchands du marché soit des réfrigérateurs des marchands aux alentours du marché. En tout cas, ils se plaignent tous de l'inconvénient que cela leur pose pour leur commerce. Les détaillants moins favorisés, qui représentent 70%, étant absolument démunis de tout équipement de réfrigération sont obligés soit de solder, soit de garder à l'ombre le reste de leurs marchandises. Lorsqu'il s'agit de poissons, la seule chose qu'ils puissent faire est de les transformer par séchage.

La ville de Dakar a adopté une ligne de conduite consistant à installer en règle générale un équipement de réfrigération dans chacun des marchés rénovés depuis 1988. Ceci a pour but de conserver les produits alimentaires frais invendus, de contrôler de façon intensive les conditions d'hygiène et de servir à la modernisation de l'activité commerciale des détaillants. Le marché de Gueule Tapée dont le secteur de vente de gros de poissons a été transféré en banlieue, maintient encore le secteur de vente de détail de poissons, qui demeure en tant que secteur fondamental de ce marché, en raison de son emplacement près du port de pêche de Soumbédioune. Ainsi rien n'est changé pour le commerce de détail des poissons. Il est donc souhaitable d'équiper ce marché d'une installation frigorifique pour permettre aux commerçants de conserver pour quelques jours les poissons invendus. Un nouvel équipement de conservation à basse température en fonction des besoins en poissons, en viandes et en légumes sera installé presque au centre des rayons de produits alimentaires frais et un service de conservation sera prévu pour la réception des produits à conserver et la livraison des produits conservés. De ce fait, il sera nécessaire de prévoir d'une part un poste de transformation pour alimenter le futur équipement frigorifique, et d'autre part, les prises d'électricité pour l'éclairage de sécurité pendant la nuit.

(3) Construction et aménagement de l'édicule et de la décharge publique

L'édicule actuel, située sur un terrain vide côté est, est marquée par des inconvénients notamment par de fréquents bouchages dus au manque de pression d'eau. Suivant la conception visant à utiliser l'ensemble du terrain de façon intensive et efficace, l'édicule existant sera enlevé et un nouvel édicule sera construit, ainsi qu'une décharge publique et un bloc administratif, sur un terrain libre de 400 m² situé dans le coin sud, qui sera obtenu par la démolition et l'enlèvement de la chambre froide actuelle. Comme il est mentionné à (1) ci-dessus, on installera par ailleurs, séparément, un poste de lavage (lavage actuellement effectué dans l'édicule existant) pour faciliter non seulement son usage mais aussi la mise en dépôt des ordures.

Le collecteur des ordures est situé côté est de la chambre froide existante. Il est fait de deux boîtes en fer (4,5m x 2,2m x 1m = 10 m³) placées en permanence. Les ordures et les déchets sont jetés dans ces boîtes par les nettoyeurs (actuellement 3). Il est vrai qu'un nettoyage de l'emplacement est effectué, mais il est difficile d'affirmer qu'il est toujours propre, particulièrement du fait du problème structurel que pose le fossé de drainage. Tout autour de ce collecteur il y a un désordre épouvantable à cause des ordures tombées ou débordant des boîtes. Le volume des ordures et des déchets qui s'entassent par jour s'élève à environ 25 m³. Et ce volume devrait s'accroître dans

l'avenir. Il convient par conséquent, d'élargir en superficie cet emplacement et de le paver pour faciliter aussi le travail de nettoyage.

(4) Bloc administratif (avec un poste de transformation)

Jusqu'à présent, un tel poste n'existe pas pour le service de sécurité, le surveillant et le collecteur. On prévoit donc pour eux un bloc administratif comportant une pièce pour chacun. La requête ne prévoit pas ces locaux administratifs, mais ils sont indispensables à l'administration du marché. En même temps seront construits un poste de transformation et aussi un réservoir d'eau à ciel ouvert. Le poste de transformation est nécessaire pour faire face à l'augmentation de la consommation d'électricité occasionnée par l'installation d'un nouvel équipement de réfrigération et par la modernisation du marché. De plus, une pompe est prévue autour du réservoir d'eau pour augmenter la pression de refoulement actuellement insuffisante, ce qui aura pour effet de faciliter l'alimentation en eau et de maintenir propre l'édicule nouvellement installé.

(5) Câblage électrique

Dans la limite des travaux à la charge de la partie japonaise, les travaux d'éclairage ne sont pas compris. Il faut néanmoins tenir compte du problème de la sécurité à assurer pendant la nuit. Une fois terminés les travaux qui incombent à la partie japonaise, un éclairage sera nécessaire. Dans ce but seront effectués des travaux de câblage électrique pour faciliter le maintien de la sécurité. Bien entendu, il est évident que le câblage et la capacité requise pour ledit poste de transformation doivent être bien étudiés, de façon à ce qu'ils soient conformes au plan d'exécution des travaux effectués par la Commune de Dakar suivant le plan de réhabilitation globale du marché.

(6) Revêtement du sol et fossés d'évacuation des eaux

Les étals couverts, l'édicule, la décharge publique, la chambre froide et le poste de transformation seront réalisés, dans le cadre des travaux qui incombent à la partie japonaise. Et il est aussi nécessaire pour cela d'exécuter les travaux pour le revêtement du sol et l'installation des fossés d'évacuation des eaux, en tenant compte des questions d'hygiène, de réception et d'expédition des marchandises. Là aussi, comme dans le cas du câblage électrique ci-dessus mentionné, les travaux devront être coordonnés et exécutés de façon à être conformes au plan d'exécution des travaux effectués par la Commune de Dakar en ce qui concerne l'égout et le pavage.

3-2-5 Nécessité de la coopération technique

Le système actuel d'exploitation et de gestion pourra être retenu tel quel pour le plan d'affectation du personnel après la réalisation du présent Projet. La nécessité de recourir à une coopération technique visant à améliorer les capacités du personnel ne se fait pas sentir particulièrement.

La Commune de Dakar réclame l'envoi d'experts japonais pour l'exploitation moderne du marché public.

3-2-6 Principe de base pour la mise en oeuvre de la coopération

Les études menées jusqu'à maintenant amènent à reconnaître la nécessité de mettre en oeuvre le présent Projet sous la coopération financière non-remboursable du Japon. En effet, ces études ont permis non seulement de constater les effets positifs du Projet, sa faisabilité, les capacités d'exécution du pays bénéficiaire, mais aussi de confirmer la conformité de la nature et des effets du présent Projet avec le système de la coopération financière non-remboursable du Japon. De ce fait, à supposer que cette coopération soit accordée, on analysera ici les grandes lignes du Projet dans la suite du présent Rapport au titre de l'Etude du Plan de Base. Il est à noter qu'il convient, comme cela a fait l'objet de discussions lors de l'étude préliminaire, de modifier partiellement le contenu de la requête.

3-3 Grandes lignes du Projet

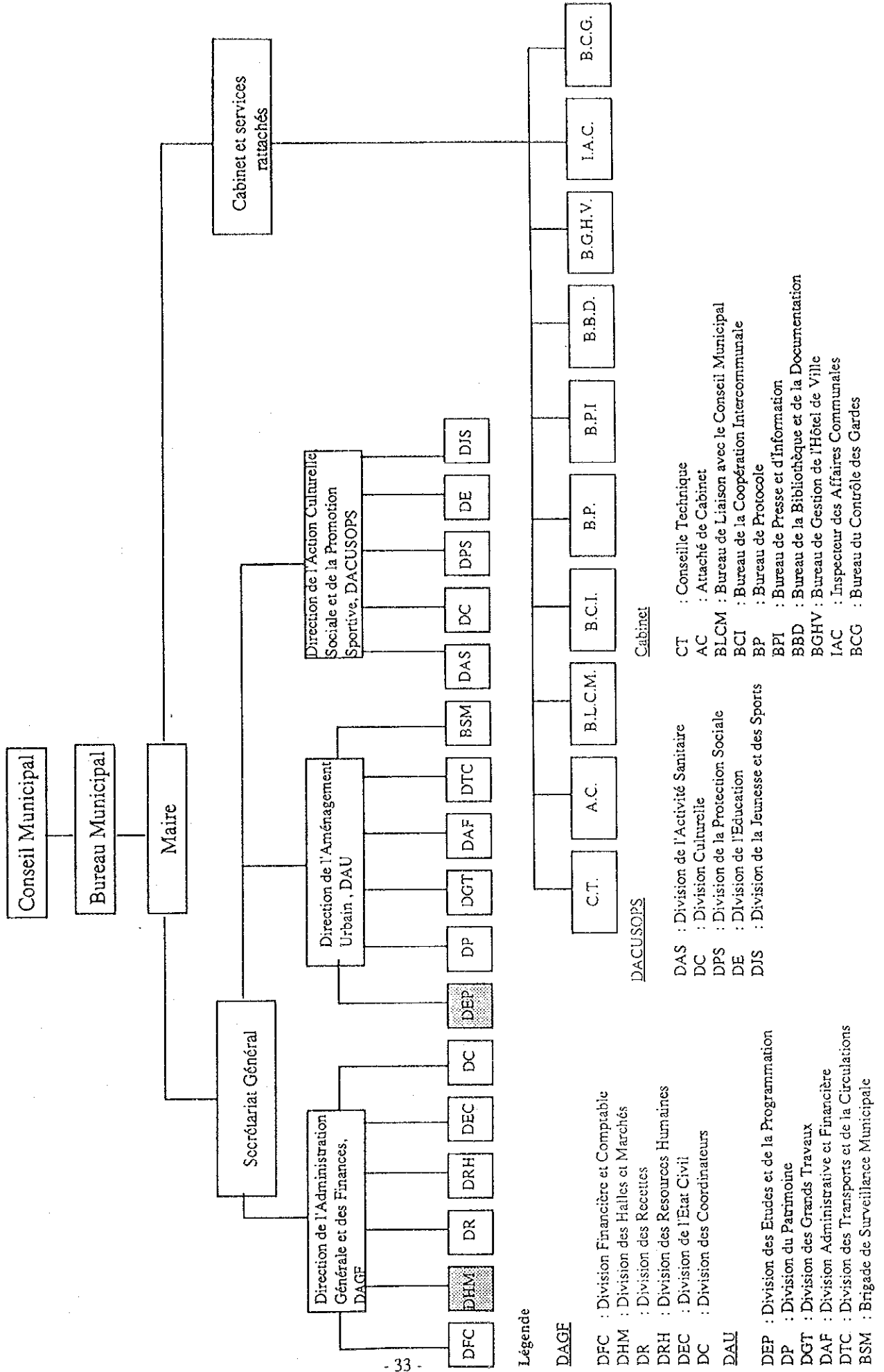
3-3-1 Organisme d'exécution et système d'exploitation

(1) Organisme d'exécution du Projet

L'organisme chargé de l'exécution du présent Projet est la Commune de Dakar. L'organigramme de cet opérateur public est montré dans le figure 3-2. Les coordinations interministérielles requises au niveau du gouvernement sénégalais seront assurées par le Ministère de l'Intérieur, tout en respectant parfaitement l'autonomie et l'indépendance de la Commune de Dakar.

Et, plus précisément, l'interlocuteur responsable de l'exécution effective est la Division des Etudes et de la Programmation de la Direction d'Aménagement Urbain (D.A.U.). La D.A.U est constituée de quatre Divisions et de trois Bureaux (Fig. 3-3).

Figure 3-2: Organigramme de la Commune de Dakar



Légende

DAGF

- DFC : Division Financière et Comptable
- DHM : Division des Halles et Marchés
- DR : Division des Recettes
- DRH : Division des Ressources Humaines
- DEC : Division de l'Etat Civil
- DC : Division des Coordinateurs

DAU

- DEP : Division des Etudes et de la Programmation
- DP : Division du Patrimoine
- DGT : Division des Grands Travaux
- DAF : Division Administrative et Financière
- DTC : Division des Transports et de la Circulations
- BSM : Brigade de Surveillance Municipale

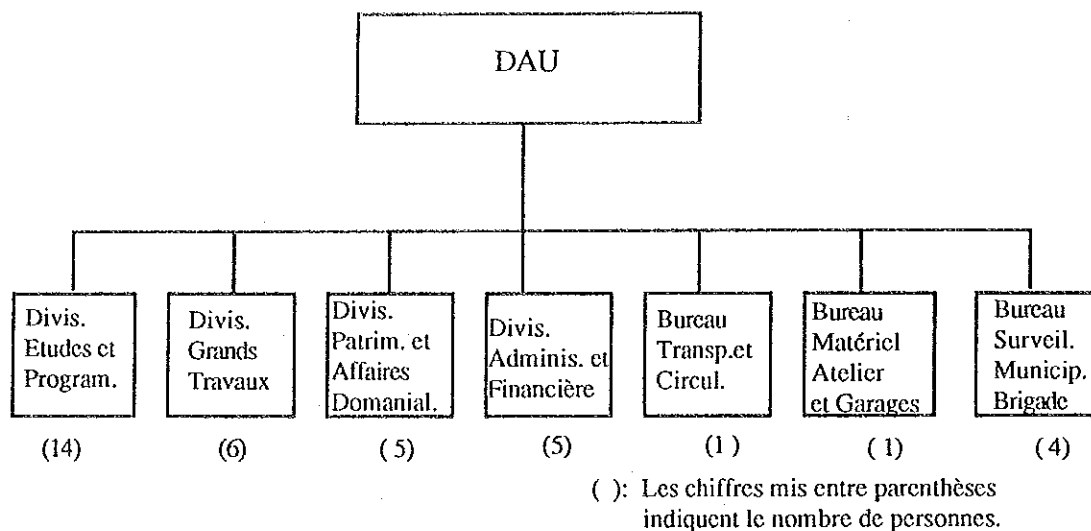
DACUSOPS

- DAS : Division de l'Activité Sanitaire
- DC : Division Culturelle
- DPS : Division de la Protection Sociale
- DE : Division de l'Education
- DJS : Division de la Jeunesse et des Sports

Cabinet

- CT : Conseil Technique
- AC : Attaché de Cabinet
- BLCM : Bureau de Liaison avec le Conseil Municipal
- BCI : Bureau de la Coopération Intercommunale
- BP : Bureau de Protocole
- BPI : Bureau de Presse et d'Information
- BBD : Bureau de la Bibliothèque et de la Documentation
- BGHV : Bureau de Gestion de l'Hôtel de Ville
- IAC : Inspecteur des Affaires Communales
- BCG : Bureau du Contrôle des Gardes

Figure 3-3: Organigramme de la DAU



Division des Etudes et de la Programmation

- Chargée de l'élaboration et de la mise en oeuvre des projets relatifs aux ressources et au contrôle de l'espace. Elle regroupe 14 personnes dont 3 architectes et 5 techniciens supérieurs.

Division des Grands Travaux

- Chargée des projets relatifs aux infrastructures et aux terres couvertes de végétations, des études techniques et de la gestion et de l'exécution de la maintenance.

Division du Patrimoine et des Affaires Domaniales

- Chargée de la gestion des biens immobiliers publics ainsi que des valeurs immobilières et de la surveillance de leur maintien en établissant et en évaluant le patrimoine municipal (entretien et gestion du terrain, justification juridique de différentes activités, définition et gestion des terres à urbaniser, etc.).

Division Administrative et Financière

- Chargée du suivi de l'exécution des engagements contractuels, de la documentation.

Bureau des Transports et de la Circulation

- Chargé des études techniques relatives à la mobilisation de la police de la circulation relevant du maire, aux projets de transports et à la circulation.

Bureau du Matériel, Atelier et Garage

- Chargé de la gestion, des achats et de la maintenance des véhicules.

Brigade de Surveillance Municipale

- Chargé de la surveillance de toute occupation de la voie publique, de la confirmation du permis de construire en commun avec le bureau régional du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, du contrôle de l'hygiène publique en commun avec la Direction de l'Hygiène Publique du Ministère de la Santé publique et de la surveillance des véhicules en commun avec la Direction des Services Techniques Communaux de Dakar, la SENELEC et la SONEES.

(2) Système d'exploitation

Les marchés de la Commune de Dakar sont administrés par la Division des Halles et Marchés de la Direction de l'Administration Générale et des Finances (D.A.G.F.). La dotation budgétaire dont dispose la Division des Halles et Marchés pour l'année fiscale 1991-1992 s'élève à 1.320.000.000 F CFA, représentant environ 1/10ème du budget total de la Commune. La recette fiscale sur les marchés publics pour l'année 1989-1990 a été de l'ordre de 860.000.000 F CFA, ce qui représente environ 9,6% du montant total des recettes fiscales de la Commune. Dans ce cadre, le budget d'exploitation des affaires afférentes à la Division des Halles et Marchés ne peut pas être couvert dans sa totalité par la seule recette provenant des marchés.

Cette Division est chargée de l'administration de tous les marchés publics de la Commune de Dakar. C'est elle qui détermine la répartition des espaces disponibles pour chaque marchand, donne des instructions pour diriger les cantines et contrôle le personnel de gestion (collecteur, surveillant, etc.). Elle comprend les trois services mentionnés ci-dessous et emploie 106 personnes au total (Fig.3-4).

Bureau des Marchés

- Chargé du contrôle des marchés par le biais des surveillants des marchés.

Comptabilités des Recettes

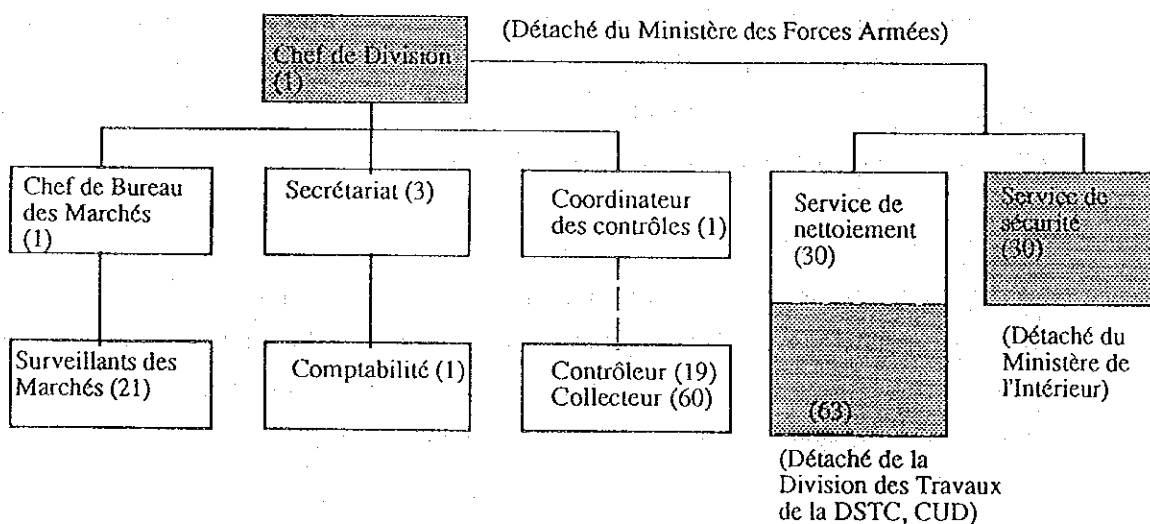
- Chargé de suivre quotidiennement la situation de recettes.

Coordinateur des contrôles

- Chargé des coordinations relatives à la perception des impôts de la Commune de Dakar. Il comprend les contrôleur et les collecteurs.

Comme le montre l'organigramme ci-dessous, le Chef de Division est détaché du Ministère des Forces Armées (Direction de la gendarmerie et de la justice militaire), 30 personnes sont détachées du Ministère de l'Intérieur dans le domaine de la sûreté et, outre 30 personnes détachées pour le nettoyage et l'assainissement de la Division des Halles et Marchés, 63 personnes sont détachées, pour le même service, de la Division des Travaux de la Direction des Services Techniques Communaux. Trois nettoyeurs sont donc affectés respectivement à chaque marché de la ville. Le service de sécurité est placé en permanence dans chaque marché, excepté le dimanche. Quant au collecteur, il fait chaque jour la tournée du marché pour percevoir les impôts, droits et taxes. Les nettoyeurs commencent leur travail vers la fin de l'après-midi, quand le marché est dégagé.

Figure 3-4: Organigramme de la Division des Halles et Marchés



(): Les chiffres mis entre parenthèses indiquent le nombre de personnes.

En outre, pour l'examen et le contrôle de l'hygiène et de la qualité des poissons frais, un inspecteur détaché de la Direction de l'Océanographique et des Pêches Maritimes (D.O.P.M.) du Ministère du Développement Régional (M.D.R.) fait régulièrement le tour de chaque marché.

3-3-2 Plan d'exécution du Projet

(1) Nombre de patrons et d'employés par équipement de vente

On dit qu'à l'heure actuelle, le nombre de patrons est de 726 au total (toutes formes de vente confondues) et le nombre de marchands (femmes pour la plupart) chargés de l'activité de vente dans le marché de Gueule Tapée s'élève à peu près à 3.000.

Le marché de Gueule Tapée est entouré par de nombreux quartiers résidentiels. Sa zone bénéficiaire (dite territoire commercial) est vaste, comprenant, en plus de la Gueule Tapée, Médina, Fann Hock, Fann Résidence, Fass, Plateau, Point E, Melmoz, etc. Ce marché est surtout célèbre par son poisson frais qui vient directement de la baie de Soubédioune. A 600 m au Nord-Est du Boulevard de la Gueule Tapée se trouve la gare d'autobus. Il existe près de cette gare terminale le supermarché "Score" ayant l'une des plus grandes superficies de la ville. La classe de la clientèle étant différente de celle du marché de la Gueule Tapée, il n'y a pas de concurrence et c'est une clientèle potentielle pour le marché de Gueule Tapée également.

Dans ces conditions, le nombre de commerçants qui souhaitent avoir une cantine ou un poste de vente dans ce marché est déjà à l'heure actuelle le double de celui des marchands qui y exercent aujourd'hui. A l'occasion de la réhabilitation, la Commune a l'intention de faire une sélection stricte des futurs occupants selon les critères ci-après:

- ① Résider dans le voisinage du marché (priorité)
- ② Avoir la nationalité sénégalaise
- ③ Etre inscrit à titre de commerçant
- ④ Disposer d'un capital convenable

Le tableau suivant présente la superficie et le nombre de chaque type d'équipement de vente:

Tableau 3-1: Superficie de vente du marché de Gueule Tapée (à présent)

Equipements de vente	Superficie moyenne (m ²)	Nombre total	Superficie totale (m ²)
Cantines abonnées (location/mois)	4	40	160
Cantines non abonnées (par jour)	5	237	1.185
Tables	2	249	498
Etals	1,5	200	300
Total		726	2.143

(2) Classification de magasins par produits de vente

A présent, la classification de magasins par produits de vente est la suivante:

1) Cantines

	Nombre
Produits alimentaires (riz, oignon, pomme de terre)	122
Viandes (bouchers modernes)	4
Produits laitiers	7
Farinier	2
Restaurant	22
Café et autres	6
Produits de beauté	30
Tailleur/couturier	26
Articles divers	27
Quincaillerie	3
Boutique	4
Dépannage de poste de radio	2
Articles de cuisine	3
Studio de photographie	1
Fabrication d'accessoires	1
Atelier de forgeron	1
Journaux et magazines	4
Nombre total	277

(277 représente le nombre enregistré, et le nombre réel est de 265.)

2) Table

Produits variés (Epices, herbes, poissons, légumes, etc.)	248
Vente du sel	1

3) Etals

Poissons frais et autres (généralement légumes)	200
---	-----

Total	726
-------	-----

(3) Chiffre d'affaires

A présent, le chiffre d'affaires par marchand et par jour pourrait se résumer comme suit (à défaut de toute documentation, ce sont des informations obtenues par un sondage):

Poissons	10.000 - 15.000 F CFA	(Etalage sur sol)
Légumes	6.000 - 7.000	(")
Poissons séchés	4.000 - 5.000	(Cantine en baraque)
Viandes	20.000 - 25.000	(Etal)
Tissus	15.000 - 20.000	(Cantine)
Articles divers	25.000 - 30.000	(")

Les informations s'arrêtent là. On peut estimer, cependant, que le chiffre d'affaires global par jour du marché de Gueule Tapée s'élèverait à 7.000.000 - 9.000.000F CFA.

D'après les documents de la Commune de Dakar, le volume invendu de poissons, viandes et légumes est respectivement de 5 t, 1 t et 2 t par jour.

(4) Taux d'imposition, recettes fiscales et réforme fiscale

Le taux d'imposition sur l'exercice d'un commerce est fixé par l'autorité communale en fonction de chaque type d'équipement de vente. Comme le montre le tableau ci-dessous, la recette fiscale de la Commune est au maximum de l'ordre de

87.000 F CFA par jour, mais en réalité de 60.000 F CFA en moyenne, du fait de la variation du nombre de marchands.

Tableau 3-2: Taux moyen d'imposition et recette du fisc au marché de Gueule Tapée

Equipements de vente	Taux moyen d'imposition	Nombre	Recette du fisc
Cantine abonnée/mois	5.000 FCFA/mois x 1/30 x	40=	6.666 FCFA/j
Cantine non abonnée/jour	150 FCFA/jour x	237=	35.550 FCFA/j
Table	120 FCFA/ jour x	249=	29.880 FCFA/j
Etal	75 FCFA/jour x	200=	15.000 FCFA/j
Total			87.046 FCFA/j

N.B. 1 mois = 30 jours

La Commune de Dakar entend, après la réalisation du présent Projet, mettre en oeuvre un projet de modification du mode d'imposition, comme suit:

Cantine: 1.000 F CFA/m²/mois (au lieu du taux actuel de 900 à 1.250 FCFA/m²/mois).

Etal : 150 F CFA/m²/jour (au lieu de 50 à 60 F CFA/m²/mois)

Le droit d'utilisation du nouvel équipement frigorifique sera fixé à 100 F CFA/kg/jour.

Quand ce nouveau système fiscal entrera en vigueur, les recettes du fisc sont estimées comme suit (50.800.000 FCFA/an au maximum):

Tableau 3-3: Plan des recettes provenant du marché de Gueule Tapée

Equipements de vente	Taux d'imposition	Recettes du fisc
Cantine	1.000 FCFA/m ² /mois x 1.480 m ² (*) x 1/30 =	49.333 FCFA/j
Etal	150 FCFA/m ² /jour x 600 m ² (*) =	90.000 FCFA/j
Total		139.333 FCFA/j

N.B. 1 mois = 30 jours

(*) Voir le paragraphe 3-2-3 (3)

3-3-3 Situation générale du site du Projet

Le quartier de la Gueule Tapée est un des quartiers les plus anciens de Dakar. Situé dans la partie sud de Dakar, côté ouest du Cap de l'Anse des Madeleines, il donne sur la baie de Soubédioune.

L'emplacement du marché est à environ 300 m de la plage de Soubédioune. Le terrain est de forme triangulaire et a une surface d'à peu près 4.600 m². La route appelée Boulevard de la Gueule Tapée, d'une largeur de 22 m, longe le marché au Sud-Est sur une distance plus importante que les deux autres routes adjacentes au marché, avec un canal de 6 m de large construit en 1988 pour l'évacuation de l'eau de pluie. Malgré son asphaltage, le revêtement est considérablement abîmé, et porte beaucoup de bosses. Sur ledit canal, on peut voir pendant toute la journée une longue file de boutiques de plusieurs sortes sur une longueur de plusieurs centaines de mètres. De l'autre côté du site, une rue droite de 6,4 mètres de large, appelée Rue 55, délimite le côté nord du site. Et à l'ouest, le marché est bordé par la Rue 60, de 6 mètres de large. Là aussi, les routes sont revêtues mais abîmée. Sur les deux côtés nord et ouest de l'emplacement se déploient des quartiers résidentiels bien tranquilles (voir Fig. 3-5).

Figure 3-5: Site du Projet et ses alentours

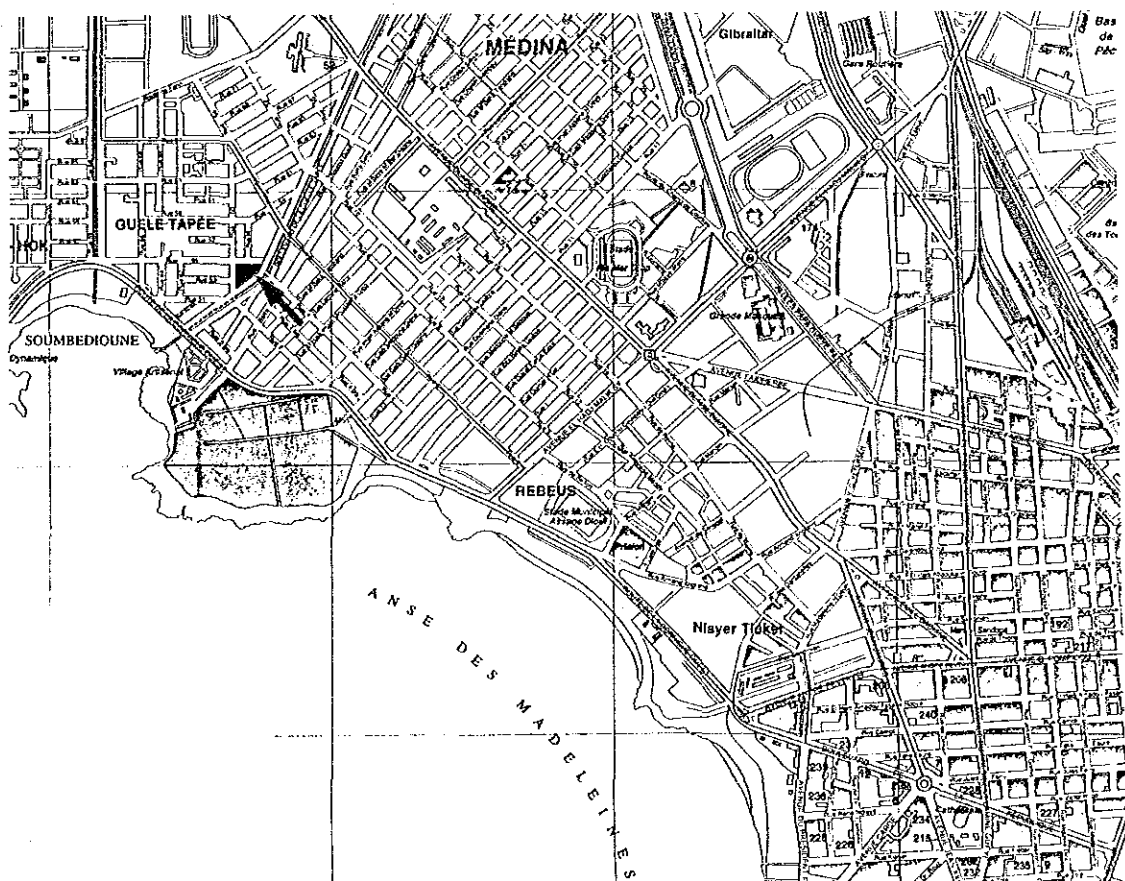


Figure 3-6: Situation actuelle du marché de Gueule Tapée



Rue 60

Chambre froide

Décharge
publique

Cantines

Halle





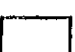
Cantines

Rue 55

Boulevard de la Gueule Tapée

Edicule

LEGENDE

-  Baraques, Tables, etc.
-  Bâti avec couverture à ciment, tôles
-  Bâti avec couverture en dalle
-  Parties bitumées
-  Parties non bitumées à bitumer

Pratiquement au centre du marché se trouve un hall (appelé également hangar) de forme octogonale et au plafond haut (environ 490 m²), construit en 1945. A l'heure actuelle, autour de cet édifice initial se disposent en rayons les points de vente, baraques en bois couvertes de tôles galvanisées ou tables avec des vieilles toiles. Les passages intérieurs sont très étroits présentant un aspect de labyrinthe. Ils sont insalubres et très dangereux (voir Fig. 3-6).

On trouve aussi, au nord, à l'ouest et au sud-est du terrain, des cantines en bordure des routes de formes et de tailles irrégulières, qui se sont créées spontanément, et dont certaines sont en travaux. Les passages intérieurs sont inextricables comme des labyrinthes. On constate que les cantines donnant sur les routes côtés nord et ouest du terrain sont pour la plupart construites en béton.

La partie est du marché était occupée dans le temps par le secteur de vente de gros de poissons. Ce secteur a été transféré en banlieue en 1989 à l'occasion de la mise en oeuvre de l'autre projet mené dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon. Il reste depuis lors à l'état de terrain vide. Actuellement on y fait principalement le commerce de détail de poissons. Dans le cadre du présent Projet, la partie japonaise y interviendrait pour faire les aménagements nécessaires. Il existe à l'est, à proximité du Boulevard de la Gueule Tapée, une toilette dont les robinets servent au lavage pour les détaillants du marché. Mais, la pression de la chasse d'eau souvent insuffisante provoque des problèmes d'hygiène.

Au sud-ouest se trouve une chambre froide (125 m³). Comme elle n'est pas utilisée depuis sa panne mécanique, une partie de la toiture commence à se dégrader. A côté, il y a un terrain vague servant actuellement de décharge publique. Les ordures qui ne sont pas récupérées sont éparses et provoquent là-aussi des problèmes d'hygiène.

Assurer la sécurité, l'ordre public etc., c'est important dans un marché. Mais, jusqu'à présent, il n'existe pas de bloc administratif pour un agent de sûreté (détaché du Ministère de l'Intérieur), un surveillant et un encaisseur. Ceux-ci ne peuvent donc pas accomplir leurs tâches respectives de façon aisée.

Les infrastructures des alentours étant bien aménagées, il ne se posera aucun problème en ce qui concerne l'alimentation et l'évacuation des eaux, l'électricité, le téléphone, etc., nécessaires aux travaux de réaménagement envisagés.

Ajoutons qu'il existe un point de vente dans une zone du port de pêche, qui fonctionne comme annexe du marché de Gueule Tapée. En effet, à proximité du port de pêche de la baie de Soumbédioune, on trouve sur la plage de sable des étals de béton sur environ 150 m au total. Du poisson très frais y est vendu. Ce point de vente a une superficie de 364m².

3-3-4 Description sommaire des installations

A la suite des études relatives à la requête formulée par la République du Sénégal et des consultations réitérées avec la partie sénégalaise sur son projet de réhabilitation globale du marché, on trouvera ci-dessous l'aperçu général des installations susceptibles d'être retenues dans le présent Projet. Pour les détails, il sera fait référence au Chapitre 4: Plan de Base.

Installations	Nombre	Superficie (m ²)
Hangar	1	748
Chambre froide (Poissons, viandes et légumes)	1	85
Bloc administratif (service de sécurité, surveillant et collecteur) avec poste de transformation et réservoir d'eau	1	78
Edicule	1	76

3-3-5 Plan d'entretien et de gestion

Les installations, objet du présent Projet, sont conçues de telle façon qu'elles n'engendrent pas de frais d'entretien d'une manière générale. D'autre part, le réaménagement consistant à construire nouvellement quelques installations entraînera seulement une augmentation des frais d'utilisations de l'électricité ou de l'eau. Les détails en la matière sont indiqués au para. 3-2-2 plus haut. Et les frais d'électricité pour les besoins des cantines seront à la charge des occupants (détaillants du marché).

La chambre froide comprendra trois compartiments distincts pour les poissons, les viandes et les légumes, permettant ainsi d'y conserver les différentes marchandises restant invendues à des températures adéquates. Les marchandises seront mises en stock dans les containers. Tous les détaillants du marché pourront utiliser le service de conservation, moyennant une redevance de 100 F CFA/kg/jour. Les frais d'électricité nécessaires au fonctionnement de la chambre froide sont estimés à environ 4.336.000 F CFA/an (environ 11.880 F CFA/jour). Pour assurer la rentabilité, un volume de 120kg/jour est nécessaire.

Or, le volume restant par jour atteint actuellement 8t au total. Ainsi la demande dépassant très largement le volume requis, il n'y aura pas de problème particulier pour une exploitation rentable de la chambre froide.

Redevance de la consommation d'électricité (pour la chambre froide)

$$15\text{kw} \times 24\text{h/j} \times 0,6 \times 365 \text{ jours} \times 55 \text{ FCFA/KWH} = 4.336.200 \text{ F CFA/an}$$

CHAPITRE IV PLAN DE BASE

CHAPITRE IV PLAN DE BASE

4-1 Orientations du Plan

Compte tenu des résultats de l'étude effectuée sur place, les orientations suivantes seront adoptées pour le Projet.

(1) Conditions naturelles

L'Ouvrage aura une forte résistance aux hautes températures et aux rayons ardents du soleil ainsi qu'à la variation du climat entre la saison des pluies et la saison sèche et, en particulier, une bonne résistance au sel de mer compte tenu de la proximité de cette dernière.

(2) Conditions sociales

- Le Projet se conformera au régime de gestion de tous les marchés relevant de la Commune de Dakar et visera l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène des marchés publics.
- Le Projet se conformera au plan de réhabilitation globale établi par la Commune de Dakar et, portant également sur les installations existantes du marché en question, il recherchera une harmonie architecturale.
- Les normes NF étant adoptées au Sénégal, le Projet s'y conformera .

(3) Données architecturales locales

- En ce qui concerne les matériaux de construction, les matériaux locaux seront utilisés dans la mesure du possible.
- Les entrepreneurs locaux ont une compétence suffisante pour l'exécution d'un projet de cette taille.

(4) Entretien et gestion

- Les matériaux et les équipements seront d'un type facile à entretenir et à gérer. Ils seront sélectionnés compte tenu du niveau technique local de façon à ce que les défauts futurs soient réduits au minimum et puissent être réparés par les entreprises d'entretien locales.

(5) Travaux de réhabilitation

- Le Projet consiste à rénover et à aménager une partie des installations existantes et évitera donc de poser de gros obstacles aux commerçants et clients du marché pour assurer le fonctionnement continu du marché existant.

(6) Un programme raisonnable sera établi en tant que projet réalisé sous le régime de la Coopération Financière Non Remboursable du Japon moyennant des examens qui tiennent compte des principes décrits ci-dessus et du but de l'Ouvrage.

4-2 Détermination des conditions d'études

4-2-1 Codes, règlements et normes applicables

Le Projet se conformera aux Normes Françaises, à savoir.

- 1) NFP : Bâtiment et Génie Civil
- 2) NFA : Métallurgie
- 3) DTU : Documents Techniques Unifiés

- BAEL : Règles Techniques du Béton Armé aux Etats limités
- NV65 : Règles définissant les Effets de la Neige et du Vent
- CM66 : Règles de Calcul des Constructions en Acier

4-2-2 Détermination de la taille de l'Ouvrage

En ce qui concerne la taille de l'Ouvrage, le Projet se conformera au Projet de réhabilitation globale du Marché de Gueule Tapée de Dakar (3-2-3 (3)). Pour la réalisation du Projet, seront prises en considération comme référence la situation actuelle et l'étude de référence des Marchés de Nguelaw et de Castors qui sont en cours d'aménagement pour la modernisation.

(1) Hangar

Dans le marché actuel de Gueule Tapée, d'après le Tableau 3-1, le nombre de commerçants sur table et étal est le suivant:

	<u>Nombre</u>	<u>Superficie moyenne de vente</u>	<u>Total</u>
Table (épices, poissons, légumes)	248	2,0 m ²	496 m ²
Table (sel)	1		2 m ²
Etal (poissons frais, légumes, etc.)	200	1,5 m ²	300 m ²
<hr/>			
Total	449	1,77 m ²	798 m ²

La plupart de ces installations sont constituées par des baraques en bois et les passages sont étroits. Cette situation constitue un obstacle pour les clients ainsi que pour la livraison des marchandises et, en outre, entraîne un mauvais état de sécurité et d'hygiène du marché. Le plan de réhabilitation globale du marché de la Commune de Dakar prévoit l'élargissement des passages à 2 m et la standardisation des étals.

Ce plan montre que la surface de vente réalisée sera de 686 m² par rapport à la superficie actuelle de 798 m², soit une diminution de 14%. Cette différence relativement importante est due au fait que le plan de réhabilitation cherche à prévoir un taux d'occupation plus grand des cantines (nombre et surface) dans le marché, afin d'assurer une augmentation constante des recettes fiscales d'au moins 10% par rapport à la valeur minimale actuelle.

Dans la partie qui fait l'objet de la coopération japonaise, le plus grand nombre possible d'étals de vente seront installés dans la zone nord-est triangulaire qui occupe une grande superficie du Site du Projet. Il est difficile d'obtenir une vue en plan efficace à cause des contraintes topographiques du Site ainsi que de la nature différente des travaux à réaliser par la partie sénégalaise et celle japonaise, mais il est quand même possible de prévoir environ 217 m² pour les étals de vente. Ainsi, avec la partie à exécuter par la partie sénégalaise, la surface totale sera de 595 m²; la surface d'étals de vente sera réduite en définitive d'environ 25% par rapport à la surface actuelle qui est de 798 m².

Il est souhaitable pour le plan de disposition mentionné au para. 4-3-1 ci-dessous, de ne pas concevoir séparément le hangar et les cantines, du fait de la forme du hangar et

de la disposition des cantines dans l'ensemble du marché. Ainsi, des cantines seront nouvellement construites parallèlement aux travaux de construction du hangar, permettant d'assurer le nombre requis de cantines.

Actuellement, le nombre et la superficie des cantines dans le marché de Gueule Tapée sont les suivants:

	<u>Nombre</u>	<u>Superficie moyenne de vente</u>	<u>Total</u>
Cantines abonnées (location mensuelle)	40	4 m ²	160 m ²
Cantines non abonnées (location journalière)	237	5 m ²	1.185 m ²
Total	277		1.345 m²

Le plan de réhabilitation globale prévoit une superficie totale de 1.524 m² pour les cantines. Suite à l'étude de la répartition des travaux entre les deux parties, la surface totale de vente de la partie des travaux à la charge de la partie sénégalaise comprendra 325 unités (le plan est établi en fixant une unité à 4 m² ~ 7 m²), soit 1.412 m², chiffre légèrement inférieur à la surface visée. Mais en revanche, 15 cantines (60 m²) seront réalisées dans la zone nord du Site. Le nombre total sera le suivant:

$$325 + 15 = 340 \text{ unités représentant une superficie totale de } 1.472,4 \text{ m}^2$$

Ce qui fait une augmentation d'environ 9% par rapport à la surface de vente actuelle.

Le tableau suivant indique le nombre et la superficie des étals de vente sous le hangar et des cantines selon la répartition des travaux dans le cadre du présent Projet.

Tableau 4-1: Nombre et superficie des points de vente

	Cantines			Etals de vente (m ²) () : Surface totale < >: Surface bâtie			
	Nombre	Surface unitaire(m ²)	Surface totale (m ²)	Viandes	Légumes	Poissons	Total (m ²)
A la charge de la partie sénégalaise	260	4	1.040				
	54	5,6	302,4	108,5	270,0		378,5
	7	6	42	(90,4)	(225,2)		(315,6)
	4	7	28	<490,0>	<520,0>		<1.010,0>
Total	325		1.412,4	108,5	270,0		378,5
A la charge de la partie japonaise	15	4	60			217,0	
						(181,0)	
						<688,0>*	
Total	340		1.472,4	108,5	270,0	217,0	595,5



La partie entourée d'un trait gras est à la charge de la partie japonaise.

* y compris le poste de lavage

La partie rénovée sera affectée aux rayons des viandes et des légumes, et la partie nouvellement construite dans la zone rectangulaire côté nord-est mentionnée plus haut, sera affectée au rayon des poissons.

(2) Chambre froide

La taille de la chambre froide est déterminée sur la base de la quantité invendue des poissons frais, viandes et légumes (selon les données fournies par la Commune de Dakar). La durée de conservation est fixée à 3 jours pour les viandes et à 2 jours pour les autres produits. Par ailleurs, il est supposé que les 2/3 de la quantité invendue des poissons frais et 100% de la quantité invendue des autres produits seront conservés dans la chambre froide. Toutefois, comme il n'existe pas de données quantitatives de référence pour la conservation au Sénégal, les valeurs standards observées au Japon seront adoptées à cet effet.

1) Calcul quantitatif de conservation

$$\begin{aligned}
 \text{Poissons} & : (5\text{t/jour} \times 2 \text{ jours}) / 0,28\text{t/m}^3 \times 2/3 = 23,8 \text{ m}^3 \\
 \text{Viandes} & : (1\text{t/jour} \times 3 \text{ jours}) / 0,35\text{t/m}^3 = 8,6 \text{ m}^3 \\
 \text{Légumes} & : (2\text{t/jour} \times 2 \text{ jours}) / 0,18\text{t/m}^3 = 22,2 \text{ m}^3
 \end{aligned}$$

2) Calcul volumétrique de la chambre froide

La capacité requise pour la chambre froide est calculée sur la base de la quantité de conservation susmentionnée et selon le type de manutention (manuelle, chariot à fourche, pont roulant, etc), compte tenu du taux d'espace non occupé. Or, dans le Projet, le chargement est effectué manuellement. Alors, si l'on adopte le coefficient standard d'espace non occupé, utilisé au Japon (55% pour un petit établissement), la capacité requise pour la chambre froide sera la suivante:

Poissons	: 23,8 m ³ / 0,55	= 43,3 m ³
Viandes	: 8,6 m ³ / 0,55	= 15,6 m ³
Légumes	: 22,2 m ³ / 0,55	= 40,3 m ³

Pour la chambre froide, il est préférable de prévoir 3 compartiments froids de même capacité, pour permettre une bonne interchangeabilité, en cas de panne. Ainsi, on pourra utiliser les mêmes compartiments froids alternativement pour les poissons frais et les viandes. Pour conclure, la chambre froide comprendra 3 compartiments froids ayant chacun une capacité de 40 ~ 45 m³.

Par ailleurs, si l'on prend en considération le nettoyage et l'entretien de la chambre froide ainsi que les résultats d'utilisation sur place (Marché de Nguelaw), le meilleur choix est celui d'une chambre froide préfabriquée à usage professionnel.

4-3 Plan de base

4-3-1 Plan de disposition

Le Site du Projet est situé dans un coin du vieux quartier de la Gueule Tapée, à environ 1 km à l'ouest du centre-ville de Dakar, et il s'agit d'une partie du marché actuellement en service. Par ailleurs, le Site est à un peu plus de 300 m de la côte où se trouve Soubédioune, un des plus grands ports de pêche de Dakar. La topographie du Site et la situation d'aménagement de l'infrastructure sont les suivantes:

La topographie globale du Site est un triangle rectangle dont les 3 côtés sont des voies, avec les côtés de l'angle droit au nord et à l'ouest, et l'hypoténuse au sud-est. Une tuyauterie d'égout d'un diamètre de 200 à 300 mm est installée sous le Boulevard de la Gueule Tapée situé au sud-est. Quant à l'adduction d'eau, une tuyauterie d'un diamètre de 50 mm est placée au nord du Site, et une d'un diamètre de 100 mm se trouve au sud-est. Pour l'électricité, une ligne électrique de 30 Kv est enterrée à l'ouest du Site. Vu la situation décrite ci-dessus, il n'y a pas de facteurs empêchant l'exécution du Projet.

Compte tenu des conditions susmentionnées, le planning de disposition est établi comme suit:

- 1) Utiliser le terrain conformément au plan de réhabilitation globale du marché, établi par la Commune de Dakar. Pour établir un plan de disposition, on superpose les limites de batterie retenues dans le présent Projet sur le plan d'implantation retenu dans le plan de réhabilitation globale de la Commune de Dakar, ce qui permettra d'établir un plan de masse réaliste.
- 2) Le présent Projet comprendra le hangar, une partie des cantines, la chambre froide, l'édicule, le bloc administratif et la décharge publique.
- 3) Dans le Site, les étals de vente sous le hangar et les installations de la chambre froide seront réalisés dans la zone triangulaire située au nord-est (environ 1.100 m²).

On trace d'abord un axe à partir de l'extrémité nord-est du site, adjacente au Bd. de la Gueule Tapée, vers le quasi-centre du hall central. Sur chaque côté de l'axe seront disposés les étals de vente de façon symétrique. Un poste de lavage sera installé dans un coin au nord-est. La chambre froide étant utilisée en commun pour les poissons, les viandes et les légumes, elle sera, dans la mesure du possible, placée au centre de ces